Virginie Rosset

Psychologue-criminologue

Juin 2016

COPIE

EXPERTISE CRIMINOLOGIQUE

Monsieur Mickaël DOUGOUD, né le 26 avril 1991 à Riaz,

Célibataire,

Actuellement en exécution d'une mesure thérapeutique institutionnelle selon l'article 61 CP, au Centre éducatif fermé de Pramont.

Mandat d'expertise criminologique 6
Matériel de travail 6
Antécédents pénaux 7
Antécédents psychiatriques 7
Antécédents somatiques 7
Anamnèse familiale 7
Réseau social et loisirs 9
Anamnèse scolaire et professionnelle 9
Anamnèse affective 10
Développement sexuel 11
Evaluation clinique 13
Relation avec l'experte 13
Analyse du discours 13
Passages à l'acte 14
Degré de reconnaissance et explications 14
Degré de responsabilité 17
Problématique de consommation d'alcool et de stupéfiants 17
Mode opératoire et analyse des passages à l'acte à l'encontre de Mélanie 17
Degré de reconnaissance de la problématique sexuelle 18
Typologie du violeur selon la littérature criminologique 20
Analyse victimologique 21
Degré de reconnaissance du statut des victimes, capacités empathiques 21
Degré de reconnaissance du potentiel de récidive 22
Jennifer et les relations affectives 23
Projets 23
Suivi thérapeutique, diagnostics et mesures 24
Evaluation sur la base d'outils d'évaluation et de jugement clinique structuré 24
SORAG 24
STATIC-99 25
SVR-20 26

HCR-20 (V3) 27
PCL-R 28
LS/CMI 29
SAPROF 29
Formulation du risque 30
Axes de travail 31
Conditions à respecter 31
Mesures cadres à mettre en place en cas d'élargissement du régime 32
Signes précurseurs d'un nouveau passage à l'acte 32
Conclusions 32
Questions de l'Autorité posées dans le mandat du 3 mars 2016 : 34

EXPERTISE CRIMINOLOGIQUE

Monsieur Mickaël DOUGOUD, né le 26 avril 1991

Synthèse

Par jugement du 12 décembre 2014 du Tribunal pénal de l'arrondissement de la Sarine, Mickaël DOUGOUD a été condamné à une peine privative de liberté de 9 ans, suspendue au profit d'une mesure institutionnelle pour jeune adulte (article 61 CP), pour contrainte, actes d'ordre sexuel avec des enfants, contraintes sexuelles (simples et qualifiées), viols (simples et qualifiés), actes d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement ou de résistance, et pornographie. Un traitement ambulatoire au sens de l'article 63 CP a également été ordonné.

Mickaël DOUGOUD s'est montré poli et adéquat durant la démarche évaluative. Soucieux de donner la meilleure image possible de lui, il a usé régulièrement d'un discours plaqué.

L'intéressé présente, pour la majorité des actes qu'il a commis, une bonne reconnaissance de ceux-ci, pouvant parfois les minimiser. Il les explique par le fait d'avoir eu de l'attirance pour ses victimes, toutefois ce sentiment n'étant pas réciproque, il aurait imaginé un stratagème pour obtenir d'elles des relations sexuelles, notamment. Mickaël DOUGOUD affirme accepter la responsabilité de ses délits, néanmoins, il évoque essentiellement des facteurs explicatifs qui lui sont exogènes.

Mickaël DOUGOUD reconnaît souffrir d'une déviance sexuelle en lien avec la domination, le contrôle et l'humiliation de ses partenaires sexuelles. Cependant, la question du discours plaqué se pose concernant ce thème, étant donné qu'à l'heure actuelle, il présente passablement de difficultés à faire des liens entre ses passages à l'acte, cette déviance et sa dernière relation affective (avec Jennifer).

Sur le plan victimologique, Mickaël DOUGOUD a agressé des jeunes filles qu'il connaissait et qu'il avait mises sous son emprise. L'intéressé présente des capacités empathiques très limitées. En outre, les regrets évoqués par ce dernier sont fortement égocentrés.

Si Mickaël DOUGOUD admet une récidive possible, celle-ci serait en lien avec des délits qui lui permettraient de gagner de l'argent pour le cas où il en manquerait, mais nullement à caractère sexuel. L'intéressé ne met pas d'autres facteurs susceptible de le fragiliser que le fait de « renouer avec son passé ». Dès lors, une absence de prise de conscience de ses fragilités est à noter chez Mickaël DOUGOUD.

La relation sentimentale que Mickaël DOUGOUD entretenait avec soin amie Jennifer serait terminée à l'heure actuelle. L'hypothèse selon laquelle l'intéressé tend à s'attacher à toute personne lui portant un intérêt, est posée.

Mickaël DOUGOUD semble satisfait de la mesure selon l'article 61 CP, et de son suivi psychothérapeutique. Toutefois, une certaine incompréhension demeure quant aux possibilités quant aux possibilités que cette mesure offre aux Autorités s'il venait à la mettre en échec. Selon lui, le pire serait que la mesure s'arrête et qu'il doive faire sa peine privative de liberté. Aucune autre option n'est envisagée par Mickaël DOUGOUD pour l'heure.

Concernant les différents risques, nous pouvons dire que Mickaël DOUGOUD présente :

- ***un risque de récidive sexuelle élevé,***
- ***un risque de récidive de passage à l'acte violent (non sexuel) moyen***
- ***un risque de récidive générale élevé.***
- ***un risque de fuite faible****. Toutefois, en cas de frustration notamment à cause d'une absence d'évolution de son régime, le risque de fuite en serait augmenté.*

Les axes de travail suivants sont proposés :

- *mener à bien une formation,*
- *améliorer les relations avec la famille (pas uniquement avec la mère)*
- *participer à des loisirs structurés et prosociaux*
- *poursuivre le travail psychothérapeutique*

Les éventuelles ouvertures de régime possibles suivantes peuvent être envisagées, de manière très progressive, et en fonction de l'évolution de l'intéressé :

1. *sorties sécurisées (fin 2016)*
2. *conduites accompagnées (2017)*
3. *congés fractionnés (à voir selon les deux premières étapes)*

Pour le détail de chaque point de cette synthèse, nous invitons le lecteur à lire la suite de ce document.

Mandat d'expertise criminologique

Par jugement du 12 décembre 2014 du Tribunal pénal de l'arrondissement de la Sarine, Mickaël DOUGOUD a été condamné à une peine privative de liberté de 9 ans, suspendue au profit d'une mesure institutionnelle pour jeune adulte (article 61 CP), pour contrainte, actes d'ordre sexuel avec des enfants, contraintes sexuelles (simples et qualifiées), viols (simples et qualifiés), actes d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement ou de résistance, et pornographie. Un traitement ambulatoire au sens de l'article 63 CP a également été ordonné.

Par courriel du 3 mars 2016, l'Etat de Fribourg, par le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP), demande une expertise criminologique de la personne susmentionnée. Le but est de renseigner les Autorités sur les risques éventuels de récidive de Mickaël DOUGOUD, son évolution, ses capacités d'amendement et d'empathie ainsi que, notamment, sur la relation qu'il entretient avec son amie, afin de pouvoir établir une proposition de planification de la mesure pour la soumettre pour préavis à la Commission de dangerosité de Fribourg (CCLCED) le 6 juillet prochain.

Matériel de travail

La présente évaluation criminologique se fonde sur le dossier pénal de Mickaël DOUGOUD, composé des pièces suivantes :

- Expertise psychiatrique du Dr Uehlinger du 22 novembre 2012 ;
- Complément d'expertise psychiatrique du Dr Uehlinger du 25 mars 2013 ;
- Acte d'accusation du Ministère public de l'Etat de Fribourg du 20 août 2013 ;
- Acte d'accusation du Tribunal pénal de l'arrondissement de la Sarine du 5 novembre 2013 ;
- Expertise psychiatrique de la « Universitäre Psychiatrische Kliniken » de Bâle du 21 août 2014 ;
- Jugement du Tribunal pénal de l'arrondissement de la Sarine du 12 décembre 2014 ;
- Divers courriers de l'Autorité à Mickaël DOUGOUD ;
- Divers rapports de comportement produits par la direction de Bellevue ;
- Divers extraits de procès-verbaux de colloques entre les intervenants et la Direction de Bellevue ;
- Divers rapports de situations produits par le service de probation neuchâtelois ;
- Divers rapports de sanctions à l'encontre de Mickaël DOUGOUD ;
- Divers courriers écrits par Mickaël DOUGOUD et par son amie ;
- Diverses demandes de sorties ;
- Echanges sur Facebook entre Mickaël DOUGOUD et son amie.

En plus de ces divers documents, les données ont été complétées par :

- Les entretiens cliniques que nous avons eus avec Mickaël DOUGOUD en date des 3, 11, 12 et 26 juin, d'une durée totale de 8h.
- L'entretien téléphonique que nous avons eu avec Mme Kampf, psychothérapeute à Pramont, en date du 2 juin 2016, d0une durée de 15 minutes.
- L'entretien téléphonique que nous avons eu avec M. Meli, éducateur-référant de Mickaël DOUGOUD, en date du 31 mai, d'une durée de 30 minutes.
- Les échelles d'évaluation du risque de récidive sexuelle suivantes : SORAG, STATIC-99, PCL-R, SVR-20, HCR-20, LS/CMI et SAPROF.

Mickaël DOUGOUD a été informé que toutes les informations qu'il donnerait durant la démarche d'expertise criminologique feraient l'objet d'un rapport détaillé qui serait ensuite transmis aux

Autorités fribourgeoises. L'intéressé a compris les enjeux de ladite expertise explicitement et en a accepté la mise en œuvre.

Antécédents pénaux

Selon le dossier pénal de Mickaël DOUGOUD ainsi qu'à ses dires, aucun antécédent pénal n'est à relever.

Antécédents psychiatriques

Selon le dossier pénal de Mickaël DOUGOUD, ce dernier a présenté des troubles du comportement de type hyperactivité et déficit de l'attention dès son plus jeune âge. Le diagnostic de trouble hyperkinétique et trouble des conduites (F-90.1, CIM-10) a été posé. Un traitement à la Ritaline a été prescrit durant de nombreuses années. L'intéressé est d'ailleurs en cours d'arrêt de ce traitement depuis quelques semaines.

Dans les deux expertises psychiatriques réalisées sur Mickaël DOUGOUD, ressortent les diagnostics suivants. En novembre 2012, Dr Uehlinger pose le diagnostic de « *trouble de la personnalité dyssociale, probablement sur complication d'un trouble du déficit de l'attention et de l'hyperactivité* ». En août 2014, Pr Graf estime que Mickaël DOUGOUD est atteint, au moment des faits, « d'un trouble de l'attention sans hyperactivité, d'un trouble mixte de la personnalité et d'une immaturité affective ».

A noter que dans la famille de Mickaël DOUGOUD, il semblerait que sa mère souffre d'un trouble dépressif (selon l'intéressé, celle-ci « verrait un psy à sa demande ») et que son père ait été alcoolique et violent.

Mme Kampf rapporte que Mickaël DOUGOUD se rend volontiers aux entretiens psychothérapeutiques. Durant ceux-ci, l'intéressé parlerait beaucoup et arriverait, gentiment, à prendre conscience de certaines choses en lien avec son fonctionnement. Toutefois, la psychologue relève qu'il reste encore passablement de travail à faire et qu'actuellement, Mickaël DOUGOUD se trouve au tout début de sa démarche psychothérapeutique et introspective. A noter qu'étant donné que l'intéressé est suivi par une psychologue, en accord avec cette dernière, nous n'avons pas jugé pertinent de nous entretenir avec le psychiatre.

Selon Mickaël DOUGOUD, il « ferait actuellement un travail sur lui et serait moins dans le contrôle et moins calculateur ». Il aurait pris conscience, par le biais de sa thérapie, qu'auparavant, « il mentait pour se faire apprécier et cacher ses défauts de sa corpulence ».

Antécédents somatiques

Mickaël DOUGOUD souffre apparemment d'un trouble alimentaire de type hyperphagique depuis son enfance, impliquant une absorption, sur un temps limité, d'une grande quantité de nourriture grasse et sucrée. Actuellement, l'intéressé souffre toujours de ce trouble alimentaire et a repris le poids qu'il avait perdu au début de son incarcération. Atteint d'obésité, Mickaël DOUGOUD relate être en discussion avec les médecins qui le suivent, pour faire, à terme, une opération du type « by-pass », dans le but de lui faire faire son surpoids.

Anamnèse familiale

NB : nous employons le conditionnel dans le présent document pour rapporter le discours de l'expertisé, n'ayant aucune preuve de son authenticité.

Mickaël DOUGOUD serait né à Riaz, dans le canton de Fribourg, le 26 avril 1991, de parents suisses. Il aurait deux frères plus âgés que lui (l'intéressé ne sait dire leur année de naissance), Jérôme et Ludovic. Il rapporte bon nombre de déménagements durant son enfance, qu'il ne peut expliquer.

L'intéressé parle de son frère aîné, Jérôme, boucher de formation, en ces termes : *« Jérôme, je l'ai toujours vu comme mon idole, je copiais tout sur lui. Il a tout réussi, c'est celui qui remplaçait le plus l'image paternelle »*. Mickaël DOUGOUD explique qu'il entretenait, durant son enfance, une bonne relation avec ce frère, qu'ils faisaient, notamment, du hockey dans la même équipe. A l'heure actuelle, l'intéressé relève que son frère lui manque terriblement. Ils n'auraient en effet plus de contact depuis plus de 6 ans, suite à un différend entre leur mère et lui, au sujet de l'amie de Jérôme qui n'aurait pas été acceptée par leur mère.

Concernant Ludovic, Mickaël DOUGOUD présente un avis tout autre sur ce dernier. L'intéressé décrit son deuxième frère comme ayant été violent physiquement et verbalement à son encontre durant leur enfance. Par ailleurs, il aurait été le préféré de leur mère et avait comme devoir de s'occuper de lui. De mauvaises relations entre eux sont donc mises en exergue. Par ailleurs, Mickaël DOUGOUD dit avoir subi des violences sexuelles de la part de Ludovic, durant plusieurs années, alors qu'il était âgé de 7-8 ans. Ces abus sexuels auraient débuté, selon les dires de Mickaël DOUGOUD, par le visionnement de films pornographiques homosexuels, trouvés dans les affaires laissées par leur père après son départ du domicile familial, que Ludovic aurait décidé par la suite, de reproduire sur son frère. Ainsi, l'intéressé explique qu'il aurait dû masturber son frère, lui faire des fellations et que ce dernier l'aurait sodomisé régulièrement. Mickaël DOUGOUD ajoute que son frère et abuseur, aurait obtenu son silence par du chantage : s'il parlait des abus sexuels à leur mère, Ludovic aurait quant à lui abordé les bêtises que Mickaël DOUGOUD faisaient ainsi que les mensonges qu'il disait, déjà à l'époque, de manière récurrente.

Aujourd'hui, Mickaël DOUGOUD admet ressentir de la haine contre Ludovic, ainsi qu'un sentiment d'injustice *« c'était mon frère, il n'avait pas le droit »*. L'intéressé n'aurait plus de contact avec ce dernier depuis son incarcération. Son frère, bien qu'ayant admis ses actes de manière implicite, n'aurait pas apprécié que Mickaël DOUGOUD porte plainte contre lui. En effet, ce dernier, homosexuel et vivant en couple avec son ami, serait aujourd'hui éducateur de la petite enfance, et un antécédent pénal de cet ordre pourrait porter préjudice à sa carrière.

Alors qu'il était âgé d'environ 8 ans, Mickaël DOUGOUD rapporte que ses parents auraient divorcé, notamment suite à des violences physiques et verbales de la part de son père à l'encontre de sa mère et de ses frères, surtout lorsque ce dernier était ivre. Aux dires de Mickaël DOUGOUD, la famille n'existait pas pour son père, sous l'influence de l'alcool la majorité du temps. L'intéressé ajoute qu'à cause de son père, sa famille nucléaire aurait perdu le contact avec la famille du côté maternel. En effet, cette dernière n'aurait pas adhéré à l'union de leur fille avec le père de Mickaël DOUGOUD. Depuis le divorce de ses parents, l'intéressé évoque une enfance empreinte de passablement de difficultés, sa mère ayant dû élever ses trois fils seule. A noter que Mickaël DOUGOUD rapporte avoir commencé à se réfugier dans la nourriture durant cette période. Selon lui, le fait de manger lui servirait de refuge dans lequel il se sentirait en sécurité.

Mickaël DOUGOUD décrit son père, Bernard, comme un homme violent et alcoolique, qui ne se serait jamais occupé de sa famille. L'intéressé n'aurait plus revu ce dernier depuis plus de 10 ans. Selon les rumeurs qu'il aurait entendues, son père se serait remarié et aurait fondé une autre famille. A noter que Mickaël DOUGOUD affirme avoir manqué d'une figure paternelle durant son enfance et en souffrir encore à l'heure actuelle.

Concernant sa mère, Isabelle, ayant suivi une formation dans la fromagerie et travaillant actuellement dans un atelier occupationnel à Fribourg dans le cadre de le l'AI (elle souffrirait de fibromyalgie et de dépression), Mickaël DOUGOUD décrit une relation instable avec cette dernière. En effet, celle-ci ne l'aurait pas cru lorsqu'il aurait dénoncé les abus commis par son frère. Depuis quelques mois, Mickaël DOUGOUD aurait repris contact avec sa mère. En effet, leurs liens s'étaient distendus alors qu'il était en couple avec son ex-amie, sa mère n'appréciant pas cette dernière. A l'heure actuelle, l'intéressé décrit une excellente relation avec sa figure maternelle.

Mickaël DOUGOUD décrit son adolescence comme « un bordel pas possible ». *« Je n'en foutais pas une, je mentais énormément, j'avais un mauvais comportement à l'école et au hockey, je me sentais inférieur à Ludovic et j'aimais pas l'école »*. L'intéressé ne donnera pas d'autres informations concernant son adolescence.

A l'heure actuelle, Mickaël DOUGOUD entretient des contacts avec sa mère et aurait des nouvelles de l'un de ses oncles avec lequel il espère renouer prochainement (ce dernier aurait signifié à son neveu avoir besoin de temps pour venir le voir en prison, au vu des délits commis, ce qui aurait surpris Mickaël DOUGOUD étant donné qu'il aurait commis des attouchements sur sa fille. Dès lors, il trouve que le fait d'être jugé par celui-ci est quelque peu surprenant). Le reste de sa famille, que ce soit ses frères et sa grand-mère maternelle, ne veut plus avoir de lien avec lui, du moins pour le moment.

Réseau social et loisirs

Sur le plan social, Mickaël DOUGOUD explique qu'il pensait avoir des amis, mais que depuis son incarcération, il a pu se rendre compte que ce n'était pas le cas. En effet, selon lui, les personnes qu'il considérait comme tels auraient avant tout profité de lui et l'auraient laissé tomber quand les choses se sont compliquées pour lui. À l'heure actuelle, Mickaël DOUGOUD rapporte recevoir les visites de celle qu'il considère comme sa meilleure amie, Kelly, ainsi que de la famille Quiot, ses anciens voisins. Il aurait également des contacts épistolaires avec Léon, un ancien co-détenu rencontré à la Prison centrale de Fribourg (qui aurait été condamné pour un trafic de stupéfiants) et recevrait une visiteuse bénévole à raison d'une fois par mois, ainsi qu'une dame de l'association « Paroles en liberté ».

En termes de loisirs, Mickaël DOUGOUD relève qu'il faisait auparavant du hockey et des sorties avec ceux qu'il considérait comme ses amis. Aujourd'hui, au sein de Pramont, l'intéressé ferait du badminton, du tennis, de l'unihockey, des promenades, et cuisinerait. Il ajoute qu'il apprécie également « bricoler, écrire des lettres, jouer au billard, s'occuper du jardin potager et écrire son journal intime de la détention ».

Anamnèse scolaire et professionnelle

Mickaël DOUGOUD décrit un parcours scolaire chaotique, empreint de mauvais résultats, de mauvais comportements, d'expulsions. Pour étayer ses propos, l'intéressé citera un de ses professeurs qui lui aurait dit, en secondaire, *« pour toi, ce sera soit sous les ponts, soit en prison »*. Mickaël DOUGOUD admet avoir redoublé à de nombreuses reprises ses classes et ne pas avoir obtenu le certificat de fin d'études secondaires. Il aurait été placé en classe de développement et en écoles spécialisées.

Après l'école obligatoire, Mickaël DOUGOUD rapporte avoir débuté un CFC de paysagiste. Il aurait choisi cette voie, après quelques stages, en fonction de la proximité de son lieu de travail par rapport à son domicile, et non par réel intérêt pour le domaine. Toutefois, en raison de ses mauvaises notes, il aurait été rétrogradé en AFP (formation basée essentiellement sur la pratique et d'une durée de 2 ans). Durant sa formation, l'intéressé décrit des difficultés avec son patron, dont il dit assumer les

responsabilités. Selon lui, il aurait passablement critiqué l'entreprise pour laquelle il œuvrait ainsi que son chef, il aurait également menti « pour se faire mousser ». Ses comportements auraient conduit à son licenciement. Par la suite, le responsable de la formation du canton de Fribourg lui aurait trouvé une autre place pour lui permettre de terminer ladite formation. Après avoir terminé cette dernière, l'entreprise ne l'aurait pas gardé et Mickaël DOUGOUD se serait retrouvé au chômage, jusqu'à ce qu'il soit incarcéré. L'intéressé ajoute qu'il était doué pour la pratique, « mais qu'il ne valait pas un clou en théorie ». A noter quelques divergences dans le discours que Mickaël DOUGOUD nous a tenus et ceux retranscrits dans la dernière expertise psychiatrique. En effet, il ne nous pas signifié avoir été renvoyé une deuxième fois, arguant même avoir eu de très bons contacts avec les autres ouvriers et être toujours ponctuel. Il nous dira également avoir obtenu son AFP de paysagiste, toutefois, ces informations ne sont pas prouvées et sont fondées uniquement sur les dires de Mickaël DOUGOUD.

Anamnèse affective

Mickaël DOUGOUD rapporte avoir eu sa première relation affective à l'âge de 16 ans, avec une camarade de classe, Malaury. Cette relation aurait duré deux semaines, son amie l'ayant quitté à cause de son poids et de sa façon de lui parler *« je me sentais supérieur à elle et la rabaissait ».*

Deux ans plus tard, Mickaël DOUGOUD aurait eu sa première relation sexuelle avec Mélanie, dans le cadre de son affaire pénale. Il aurait ensuite entretenu une relation amoureuse avec cette dernière durant presque deux ans. Mélanie aurait mis un terme à celle-ci à cause de la jalousie, de la possessivité et des tendances au mensonge de l'intéressé.

Par la suite, Mickaël DOUGOUD serait sorti avec Madalena, sa voisine et future victime. Selon ses propos, celle-ci était âgée de 15 ans à l'époque, et avait donc 4 ans de moins que lui. Le couple aurait rompu après deux ans à cause du père (beau-père plus exactement) de son amie, avec lequel il avait des divergences d'opinion. Des relations sexuelles sont à mettre en exergue dans le cadre de cette union.

Lorsqu'il était âgé de 20 ans, Mickaël DOUGOUD aurait connu Catherine, de deux ans sa cadette, sur internet. Ils auraient entretenu une relation affectivo-sexuelle durant 3-4 mois, puis se seraient séparés, « étant trop différents et s'engueulant tout le temps ».

Quelques mois avant son incarcération, Mickaël DOUGOUD aurait noué une relation avec Melody, de deux ans son aînée, à nouveau par le biais d'internet. Sa mise en détention aurait sonné le glas de cette relation.

Durant sa détention à Bellevue[1], Mickaël DOUGOUD aurait débuté une nouvelle relation affective. Son amie (Jennifer), une ancienne connaissance d'école, travaillant alors avec sa mère, aurait pris contact avec lui par le biais de la messagerie de Facebook (l'intéressé détenait illégalement une clé USB lui permettant de se connecter à internet depuis sa cellule). Alors que nous avons eu l'occasion de lire de nombreux échanges, tant par le biais des captures d'écran Facebook que par des courriers, force fut de constater que Mickaël DOUGOUD n'a donné que très peu d'éléments concernant sa relation avec Jennifer. L'intéressé explique que cette relation a duré un an et deux mois et que suite à une tromperie de son amie, elle aurait pris fin en novembre 2015. Mickaël DOUGOUD qualifie cette dernière relation de néfaste car il aurait tout abandonné pour elle, à savoir le sport, il se serait éloigné de sa mère et aurait privilégié uniquement les visites de son ex-amie au détriment des autres personnes qui venaient alors le voir. Concernant la sexualité dans cette relation, l'intéressé se

[1] L'intéressé a d'abord été incarcéré à la prison Centrale de Fribourg, puis à l'établissement d'exécution de peines de Bellevue à Gorgier avant d'être transféré à Pramont, dans le courant de l'année 2015.

contentera de dire qu'elle n'était que virtuelle, sans donner plus de précisions. A noter que selon son éducateur-référent, Mickaël DOUGOUD aurait sous-entendu que la relation avec Jennifer remontait déjà à une période antérieure à son incarcération et que celle-ci aurait même habité avec lui chez sa mère. Toutefois, nous n'avons pas d'information complémentaire ce concernant.

Actuellement, Mickaël DOUGOUD n'entretiendrait aucune relation affective. Il serait célibataire et sans enfant. Il affirme être satisfait de son célibat, « pouvant se consacrer à lui ».

Développement sexuel

Comme mentionné plus haut, Mickaël DOUGOUD rapporte avoir découvert la sexualité pour la première fois avec son frère, alors qu'il avait 7-8 ans. Dans un premier temps, les deux frères visionnaient des films pornographiques homosexuels, sur ordre de Ludovic. Par la suite, ce dernier aurait exigé de l'intéressé des masturbations, des fellations et l'aurait sodomisé à de nombreuses reprises. Durant ces abus, Mickaël DOUGOUD dit avoir ressenti de la douleur lors des premières pénétrations anales, puis celle-ci se serait un peu estompée. Contrairement à ce qui ressort de ses dires dans la dernière expertise psychiatrique, datée du mois d'août 2014, Mickaël DOUGOUD nie toute forme de plaisir durant les actes imposés par son frère. Bien qu'il ait eu parfois des érections, l'intéressé affirme ne jamais avoir eu d'éjaculation, contrairement à son frère. Mickaël DOUGOUD évoque de la violence physique de la part de ce dernier durant les abus qu'il lui imposait et il ajoute avoir remarqué que plus il se laissait faire, moins ce dernier se montrait violent. Comme dit précédemment, l'intéressé gardait le silence sur ce qu'il subissait car son frère lui faisait du chantage concernant des bêtises qu'il faisait et dont sa mère ne devait pas avoir connaissance. Une plainte aurait été déposée quelques années plus tard, toutefois, faute de preuves, celle-ci aurait mené à un non-lieu.

Mickaël DOUGOUD dit avoir connu ses premières masturbations vers 10 – 11 ans, alors qu'il visionnait des films pornographiques hétérosexuels laissés par son père (ce dernier aurait laissé divers films à caractère pornographiques, hétéro et homosexuel). Aucune mention de revues pornographiques n'a été faite (contrairement à ce qui ressort de la dernière expertise psychiatrique) et Mickaël DOUGOUD a affirmé ne pas se souvenir de la fréquence de ses activités d'onanisme.

Aucune éducation sexuelle n'est à mettre en évidence chez Mickaël DOUGOUD de la part de sa mère ou d'une autre personne. Ce dernier explique s'être informé tout seul, suite aux abus commis par son frère à son encontre, par le biais de films pornographiques. Ainsi, lorsque des cours d'éducation sexuelle lui ont été donnés à l'école, l'intéressé admet qu'il connaissait déjà ce qui était alors enseigné. A noter que l'intéressé semble avoir des difficultés à faire la différence entre la réalité des rapports sexuels et celle présentée dans les films pornographiques.

Alors que Mickaël DOUGOUD avait déjà embrassé une amie auparavant, c'est lors de son premier passage à l'acte sur Mélanie qu'il fera sa première expérience sexuelle, qui sera complète lors du deuxième viol de cette victime. Nous y reviendrons plus tard de manière détaillée. Des fantasmes de domination sont à mettre en exergue chez Mickaël DOUGOUD à cette époque. Par ailleurs, durant la période de ses passages à l'acte, l'intéressé affirme qu'il ne choisissait pas de supports masturbatoires particuliers, « mais qu'il prenait tout ce qu'il trouvait », en terme de films pornographiques hétérosexuels, et lorsque nous lui demandons de préciser, d'ajouter que ces derniers devaient contenir « des actrices brunes, qui se faisaient pénétrer vaginalement couchées sur le dos, et le tout, en gros plans ».

Concernant les fantasmes, ce dernier affirme avoir des fantasmes à l'encontre de femmes adultes, qui feraient des actes « dans la norme », à savoir des caresses, des masturbations, du sexe oral et

une pénétration vaginale. Mickaël DOUGOUD nie tout autre fantasme, que ce soit de viol, de pédophilie ou impliquant des excréments.

Aucune relation homosexuelle, hormis les abus sexuels commis par son frère, n'est à mettre en évidence chez Mickaël DOUGOUD. Toutefois, force fut de constater que ce dernier a mis quelques secondes de réflexion avant de se prononcer. Par ailleurs, l'intéressé n'aurait jamais eu recours aux services de prostituées, car *« c'est quelque chose d'assez bizarre je trouve, on arrive, on paie quelqu'un qu'on connait pas, c'est comme une simple masturbation »*.

A l'heure actuelle, Mickaël DOUGOUD explique ne pas regarder de films pornographiques, car cela serait contraire au règlement de Pramont. Dès lors, il se masturberait parfois, lorsqu'il se sent de bonne humeur, en visionnant des films érotiques diffusés à la télévision, mais dans lesquels les organes sexuels seraient floutés. L'intéressé ne fournit pas de fréquence quant à ses pratiques masturbatoires et évoque comme fantasmes actuels, *« toucher une femme et être chouchouté »*. Selon lui, à l'heure actuelle, il serait excité par la sensualité et le contact et non plus par le « hard ». Une forte tendance à vouloir montrer une sexualité dorénavant dans la norme, est actuellement présente dans le discours de Mickaël DOUGOUD.

Evaluation clinique

Relation avec l'experte

Durant le premier entretien d'évaluation, Mickaël DOUGOUD s'est montré poli à notre encontre, mais passablement distant, sur la réserve. Il répondait volontiers aux questions posées, mais en restant bref, concis, et ne digressant pas. Nous avons pu relever que l'intéressé était dans le contrôle, tant au niveau de son discours que de son comportement non verbal. Par ailleurs, aucune émotion particulière n'a pu être mise en évidence. Mickaël DOUGOUD restait sérieux, et ne se montrait pas réceptif à l'humour.

Dans les entretiens qui ont suivi, nous avons pu remarquer un changement d'attitude de Mickaël DOUGOUD. Toujours poli et adéquat, ce dernier s'est montré un petit moins dans le contrôle, faisant parfois de l'humour, se montrant souriant et de temps à autre, usant d'une discrète séduction à l'encontre de la criminologue.

Analyse du discours

Mickaël DOUGOUD a semblé passablement inquiet quant à savoir ce que nous pouvions penser de lui. Il a utilisé un vocabulaire très châtié, contrebalancé par des difficultés manifestes dans l'utilisation de la concordance des temps, durant l'ensemble des entretiens, bannissant toute vulgarité de son discours. Cette façon de faire montre clairement le contrôle dans lequel Mickaël DOUGOUD s'est forcé d'être durant l'ensemble de la démarche évaluative. En effet, lorsque nous comparons ses dires en entretiens au vocabulaire utilisé dans les échanges avec son ex-amie, d'une vulgarité extrême, force est de constater que cette façon de parler semble avoir été utilisée de manière peu naturelle. En outre, nous avons pu remarquer chez Mickaël DOUGOUD, d'ailleurs il l'a verbalisée lui-même, une gêne marquée lorsqu'il a dû se positionner sur des questions en lien avec la sexualité. Des rires immotivés ont également été observés, notamment lorsque l'intéressé abordait ses passages à l'acte. Encore une fois, au vu des échanges plutôt crus, et c'est un euphémisme, entre lui et son amie, dont tous les deux ne pouvaient ignorer qu'ils seraient lus par les intervenants des établissements dans lesquels il était incarcéré, nous restons dubitatif quant à la sincérité de cette émotion. Une tendance à vouloir donner une image positive et repentie à l'évaluatrice semble plutôt être à l'origine de cette gêne.

Toujours en ce qui concerne cette tendance nette à vouloir donner la meilleure image possible de lui, nous avons pu constater que Mickaël DOUGOUD tendait à s'attarder sur certains aspects qu'il semble supposer être bénéfiques dans ce qu'il reflète à l'autre, et passer de manière très rapide et dénuée de détails, sur ceux qu'il estime susceptibles de nuire à son image. Citons comme exemple, qu' à plusieurs reprises, Mickaël DOUGOUD est revenu sur le fait qu' à l'heure actuelle, il était mieux incarcéré, n'étant pas prêt à sortir, ce qui laisse ainsi supposer à son interlocutrice des capacités d'introspection et de remise en question. Toutefois, en parlant avec les intervenants qui le suivent au sein de Pramont, il ressort que le mois dernier, l'intéressé demandait des sorties et s'est montré très remonté à l'encontre de son Autorité de placement qui n'est pas allé dans son sens. Dans le même ordre d'idée, nous avons pu constater que Mickaël DOUGOUD restait plutôt évasif, peu précis et fuyant lorsqu'il lui a été demandé de revenir de manière détaillée sur ses passages à l'acte, n'abordant spontanément que les aspects les moins « graves » de ces derniers. Ainsi, nous avons dû lui demander à plusieurs reprises de se montrer plus précis dans son discours, notamment dans la description détaillée de ses délits.

Dès lors, nous pouvons dire que Mickaël DOUGOUD a répondu aux questions posées durant la démarche évaluative, en montrant peu d'émotions, et en mettant un point d'honneur à contrôler le

moindre de ses dires, l'idée étant de valoriser son image aux yeux d'autrui. L'hypothèse d'un discours plaqué[2] est donc posée.

Passages à l'acte

Degré de reconnaissance et explications

Afin d'évaluer les éventuels dénis et minimisation que pourrait avoir Mickaël DOUGOUD, notamment sur la reconnaissance de ses actes, ses prises de responsabilité, ses fantaisies sexuelles déviantes, le ressenti de ses victimes, nous nous sommes basés sur *la grille d'évaluation du déni et de la minimisation des agresseurs sexuels*[3]. Dans un souci de clarté, nous présenterons les différents passages à l'acte de Mickaël DOUGOUD selon le prénom de ses victimes.

Mélanie

Mickaël DOUGOUD présente, pour la majorité de ses délits, une bonne congruence dans le discours qu'il tient sur ses passages à l'acte à l'encontre de Mélanie et la version qui a été retenue par le Tribunal pénal de l'arrondissement de la Sarine lors de son jugement du 12 décembre 2014. Ainsi, il reconnaît avoir créé un faux profil Facebook au nom de Bastien, pour soutirer des photos et de vidéos de sa meilleure amie. Les photos et les vidéos mettaient en scène cette dernière nue, en sous-vêtements, en train de se masturber et en train de dire certaines phrases qu'il lui imposait, du genre de celles qu'on peut entendre des actrices dans les films pornographiques.

Les supports visuels ne lui suffisant plus, Mickaël DOUGOUD reconnaît avoir imaginé et mis en place un stratagème visant à obtenir des relations sexuelles avec Mélanie, en cachant son identité. Dès lors, l'intéressé admet avoir usé de chantage pour que celle-ci accepte de se rendre en forêt, de se faire bander les yeux et attacher les mains, pour que l'intéressé, sous couvert d'une identité fallacieuse, puisse la violer. Lors du premier passage à l'acte en forêt, Mickaël DOUGOUD présente une reconnaissance un peu différente de ce qui a été retenu par le Tribunal. En effet, selon lui, il aurait embrassé sa victime sur la bouche et l'aurait masturbée. Toutefois, force est de constater que Mickaël DOUGOUD omet le fait qu'il a léché le sexe de Mélanie et lui a introduit un doigt dans son vagin. Dès lors, nous pouvons conclure à une minimisation des actes réellement commis à l'encontre de sa victime, ainsi qu'à une reconnaissance partielle concernant ce premier passage à l'acte.

Concernant le deuxième agir délictuel dans la forêt, Mickaël DOUGOUD présente une bonne reconnaissance. Il admet avoir à nouveau bandé les yeux de sa victime et lui avoir entravé les mains, et cette fois, en usant de menaces par le biais d'une lettre. Dans cette lettre, l'intéressé reconnaît avoir menacé Mélanie de la brûler si elle n'obtempérait pas, ainsi que de la forcer à avoir des relations sexuelles avec plusieurs hommes en même temps. Il se dit également d'accord avec le fait de lui avoir imposé de ne pas pleurer, d'agir comme si elle aimait les actes qu'elle allait subir. Dès lors, Mickaël DOUGOUD reconnaît avoir pénétré vaginalement sa victime, puis de lui avoir imposé une sodomie avant de finir par une fellation, afin qu'il puisse éjaculer dans sa bouche. Mickaël DOUGOUD ajoute encore des éléments qui ne figurent pas dans son jugement, à savoir le fait qu'il aurait fait usage d'un préservatif pour la pénétration vaginale comme anale, qu'il aurait retiré avant de se faire faire la fellation. Il ajoute qu'après coup, sa victime aurait vomi. Enfin, une légère tendance à la minimisation de la gravité de son acte est à relever lorsque Mickaël DOUGOUD affirme

[2] Discours plaqué : discours que la personne donne, intellectualise, sans l'intégrer, sans comprendre le sens profond.

[3] Mckibben, A., Dassylva, B & Aubut, J. (1995). *Grille d'évaluation du déni et de la minimisation des agresseurs sexuels.*

que sa victime ne pleurait pas, comme décrit par le tribunal, mais qu'elle simulait un certain plaisir, comme il l'avait exigé par le biais de la lettre.

Mickaël DOUGOUD donne une explication suivante de ses passages à l'acte à l'encontre de Mélanie : il aurait décidé de mettre en œuvre tout ce stratagème et ce chantage afin d'obtenir des relations sexuelles avec elle, car il aurait été, selon sa perception des choses, « amoureux d'elle ». Toutefois, cette dernière ne ressentant pas les mêmes sentiments à son égard, notamment au vu de son surpoids, l'intéressé n'aurait pas vu d'autres solutions que la contraindre, physiquement et psychiquement, pour arriver à ses fins. Concernant la première étape de son plan, à savoir les pressions pour obtenir des photos et des vidéos sexuellement explicites de la part de sa victime, Mickaël DOUGOUD explique cela ayant comme idée de pouvoir les utiliser comme supports masturbatoires. Dès lors, nous pouvons constater que Mickaël DOUGOUD présente des explications de ses premiers passages à l'acte quelques peu basiques, teintées de « romantisme » mal placé et de subtile victimisation. En effet, déjà en surpoids et en souffrance par rapport à cet état de fait, encore vierge vu que les filles n'étaient pas attirées par lui et son physique, l'intéressé n'aurait, à ses dires, pas eu d'autres choix, afin de satisfaire son sentiment amoureux, que d'agir de la sorte. Bien qu'endogènes, les éléments d'explication mis en avant par Mickaël DOUGOUD restent néanmoins peu emprunts de réflexion. En effet, ce sera qu'après plusieurs heures d'entretien et plusieurs questions ciblées de notre part que l'intéressé évoquera, comme le lecteur pourra le lire dans la suite de ce document, souffrir d'une déviance sexuelle. A noter que Mickaël DOUGOUD présente une reconnaissance très partielle du plaisir qu'il aurait pris durant ses passages à l'acte. Il dira en effet, *« j'ai éjaculé, mais c'était pas bien »*. Il ajoutera n'avoir eu qu'une « mi-érection » durant les actes commis à l'encontre de Mélanie. Un manque d'authenticité est donc à relever. En effet, afin de réaliser une pénétration anale, une érection quasi complète doit avoir lieu[4]. En outre, Mickaël DOUGOUD, lors d'un entretien suivant, admettra que ce qui l'excitait dans cette mise en scène, par ces mots, *« c'était caché et elle ne savait pas que c'était moi »*. Cet état de fait discrédite ainsi quelque peu ses affirmations sur le manque de plaisir et sur son mobile de passage à l'acte (coucher avec la fille qu'il aimait mais qui ne voulait pas de lui à cause de son physique).

Mickaël DOUGOUD donne une définition correcte du viol, à savoir « un acte [sous entendu sexuel] sous contrainte physique et verbale ». Nous avons pu constater que bien que l'intéressé reconnaisse la contrainte psychique qu'il a exercée sur sa victime, en lui mentant et en la manipulant, il n'en demeure pas moins qu'il présente des difficultés à reconnaître et à identifier la contrainte physique de ses passages à l'acte, de même que la violence inhérente à ceux-ci.

En ce qui concerne le troisième volet des passages à l'acte à l'encontre de Mélanie, Mickaël DOUGOUD explique qu'après avoir été en couple avec elle et suite à la rupture de cette relation, il aurait eu à nouveau envie d'avoir des relations sexuelles avec elle. Il aurait donc eu l'idée de créer à nouveau un faux profil, Martin, pour obtenir ce qu'il désirait. Ainsi, il aurait fait croire à sa victime que Martin avait été témoin du meurtre commis à l'encontre de Bastien (son premier faux profil) et qu'il menaçait de tout divulguer si elle ne reprenait pas les activités sexuelles, toutes filmées, avec Mickaël DOUGOUD. Lors de ce volet, l'intéressé admet avoir fait environ 15 vidéos sexuellement explicites avec Mélanie, dans lesquelles, grâce à des contraintes psychiques, Mickaël DOUGOUD a pu obtenir de sa victime qu'il la filme lors des viols (au sens criminologique du terme[5] et non légal), qu'il la pénètre vaginalement, qu'il la sodomise, qu'elle lui fasse des fellations, qu'il éjacule sur différentes parties de son corps, notamment sur ses pieds, mais surtout, qu'il lui impose des actes à caractère scatologiques. Par conséquent, l'intéressé admet s'être fait déféquer sur le torse, par Mélanie, à deux reprises, alors qu'ils étaient tous deux dans sa baignoire (ou plutôt celle de la mère de

[4] Cf « Formation en psycho-sexologie appliquée », Iv Psalti, Lausanne, octobre 2014.

[5] Le Code pénal suisse ne reconnaît que la pénétration du sexe féminin par l'organe sexuel masculin. La définition est ici élargie aux diverses pénétrations sexuelles.

l'intéressé, puisque les actes ont été commis, pour la plupart, au domicile de Mickaël DOUGOUD). Celle-ci lui aurait ensuite étalé ses matières fécales sur le torse. L'intéressé admet également que sa victime lui aurait uriné dans la bouche à une reprise. Enfin, concernant cette troisième partie des délits commis à l'encontre de Mélanie, Mickaël DOUGOUD reconnaît avoir demandé à cette dernière de s'introduire des objets, notamment des stylos, dans son vagin, n'ayant pas de sextoy.

Mickaël DOUGOUD explique ce troisième volet de ses agirs délictuels de différentes manières, en fonction des actes commis. Il aurait imaginé Martin, un autre faux profil Facebook et connaissance de Bastien, afin de prouver l'existence du meurtre de ce dernier, et du coup, son existence, à Mélanie, afin de donner encore plus de poids à son stratagème. De plus, il aurait voulu avoir à nouveau des rapports sexuels avec cette dernière, toutefois, celle-ci n'était plus d'accord, puisqu'elle avait rompu avec lui à cause, notamment, de ses nombreux mensonges. Concernant les actes scatologiques et d'urolagnie, Mickaël DOUGOUD explique s'être forcé à demander de tels actes à sa victime, pour qu'il soit humilié et ainsi, rendre son scénario de chantage imposé par Martin, et dès lors, son statut de victime, plus plausibles, *« en lui faisant faire des trucs dégueux, je me protégeais »*.

Laurence

Mickaël DOUGOUD admet avoir essayé de caresser Laurence, sa deuxième victime, alors qu'elle était endormie chez lui, après une soirée. A ses dires, il aurait mis sa main dans le pantalon de celle-ci, au niveau de son pubis. Sa victime aurait alors retiré celle-ci et il se serait arrêté. Nous pouvons relever que durant l'entretien clinique, l'intéressé n'a pas parlé de manière spontanée de la pénétration digitale qu'il a infligée à la jeune fille. Ce n'est que sur questionnement de notre part qu'il l'a admis. Ainsi, force est de constater que Mickaël DOUGOUD présente une bonne reconnaissance de ce passage à l'acte, toutefois, il semblerait qu'il tende à rester le plus superficiel possible, en évitant de donner des détails qui pourraient nuire à son image aux yeux de l'experte. Par conséquent, nous pouvons conclure à une reconnaissance totale de cet agir délictuel, bien que non spontanée. En effet, nous pouvons imaginer que l'intéressé n'aurait pas parlé de cela s'il n'avait pas été questionné dans ce sens.

Mickaël DOUGOUD explique ce délit en disant qu'il connaissait bien Laurence et qu'il espérait, en commençant à la caresser, pouvoir obtenir des relations sexuelles avec elle.

Madalina

Concernant les actes commis à l'encontre de la troisième victime, Madalina, Mickaël DOUGOUD reconnaît avoir entretenu des relations sexuelles alors qu'elle n'avait pas atteint la majorité sexuelle. Selon l'intéressé, cette dernière était en effet âgée de 15 ans et lui de 18 ans au moment de leur relation amoureuse. Nous pouvons dès lors relever une bonne reconnaissance de la part de l'intéressé quant à ses actes, mais une minimisation évidente de la gravité de ces derniers, en augmentant l'âge de sa victime et en diminuant le sien. En effet, pour rappel, Madalina était âgée de 13 ans au moment de leurs relations sexuelles et lui, de 19 ans. A noter que l'intéressé a laissé sous-entendre que Madalina ne faisait pas son âge « et que ce n'était plus une gamine, vu sa vie sexuelle », ce qu'il nuancera par la suite. En effet, lors de l'entretien clinique suivant, l'intéressé se perdra dans son discours : voulant donner une image positive de lui-même, il expliquera avoir eu uniquement des relations sexuelles « normales » avec Madalina, au vu de son jeune âge (15 ans selon lui, contre 14 ans pour Mélanie !), de son manque d'expérience sexuelle. Au final, il admettra avoir pratiqué la sodomie avec sa jeune amie, alors qu'il disait le contraire en début d'entrevue. A noter que Mickaël DOUGOUD affirme ne pas connaître la date de naissance de son ex-amie et victime, Madalina, ce qui nous laisse perplexe, au vu de leur relation affective ayant duré 2 ans. Ainsi, nous émettons deux hypothèses : soit l'intéressé n'est pas authentique, soit il était tellement dans

une instrumentalisation totale de cette jeune fille, que ce genre de détails n'avait pas d'importance pour lui. Ces deux hypothèses sont plausibles selon notre perception.

Mickaël DOUGOUD admet également avoir envoyé un courrier aux parents de sa victime, dans laquelle il expliquait à ces derniers, la teneur des relations qu'il avait entretenues quelques mois auparavant avec leur fille.

Mickaël DOUGOUD explique avoir fait fi de l'âge de sa victime car il s'entendait bien avec elle et voulait être en couple avec celle-ci. En ce qui concerne la lettre écrite aux parents de celle-ci, l'intéressé dit l'avoir fait « dans un souci d'équité », pour ne pas être le seul « à s'en prendre plein la gueule », ce dernier l'ayant envoyée alors qu'il était en détention avant jugement.

Degré de responsabilité

Mickaël DOUGOUD affirme reconnaître et assumer l'entière responsabilité de ses actes, toutefois, au fil des entretiens cliniques, nous avons pu relever parfois des ambivalences. En effet, lorsque nous demandons de se positionner sur les facteurs qui l'ont conduit à ses divers passages à l'acte, force est de constater que l'intéressé tend à donner, de manière spontanée, des éléments exogènes. Il évoquera son licenciement, le divorce de ses parents qui a conduit à l'absence d'une figure paternelle dans son éducation, ses fréquentations, ses horaires, mais aussi les abus sexuels commis par son frère à son encontre. Dès lors, nous pouvons relever que Mickaël DOUGOUD présente une tendance, passablement subtile, à attribuer une part de responsabilité dans ce qu'il nomme « son pétage de plombs », à des causes qui lui sont externes. Par ailleurs, une légère tendance à la victimisation est également perceptible, et est en lien avec son surpoids, mais aussi l'absence de père et le fait de ne pas avoir pu avoir ce que les autres jeunes de son âge possédaient.

A noter que Mickaël DOUGOUD ne fait pas porter la responsabilité de ses actes sur ses victimes. Aucune inversion des rôles bourreau-victime n'est donc à mettre en exergue.

Problématique de consommation d'alcool et de stupéfiants

Mickaël DOUGOUD décrit une période, suite à son licenciement, où il consommait passablement d'alcool et de cannabis. Il estime avoir été dépendant à l'alcool, mais n'aurait toutefois pas ressenti de symptômes liés au manque lorsqu'il aurait été incarcéré. A noter que l'intéressé n'avait rien consommé durant ses passages à l'acte.

Mode opératoire et analyse des passages à l'acte à l'encontre de Mélanie

Mickaël DOUGOUD explique avoir eu l'idée de ses passages à l'acte à l'encontre de Mélanie lorsque celle-ci est venue lui parler du chantage qu'elle subissait par un homme à qui elle avait envoyé des vidéos d'elle dans lesquelles elle apparaissait dévêtue. Par ailleurs, l'intéressé aurait vu un reportage à la télévision sur ce genre de chantage par internet et aurait décidé de s'en inspirer. Dans un premier temps, en créant Bastien (prénom inspiré par un personnage d'un film qu'il regardait au moment où il aurait parlé de lui à son amie), Mickaël DOUGOUD aurait eu dans l'intention de pouvoir obtenir des vidéos et des photos de son amie, afin de les utiliser comme supports masturbatoires. Par la suite, au vu du succès de cette première étape, la victime acceptant ses demandes, Mickaël DOUGOUD relate avoir eu l'idée de la mise en scène des rapports sexuels dans la forêt, exigés sous couvert de son faux profil Facebook. Toutefois, durant ce premier passage à l'acte, Mickaël DOUGOUD admet ne pas avoir imaginé que Mélanie pleurerait, et aurait ainsi décidé de « corriger » cela lors d'une deuxième rencontre. Il aurait donc écrit une lettre avec ses instructions, notamment des menaces de brulures, une obligation pour la victime de ne pas pleurer ni gémir, pour simuler un pseudo-consentement. Mickaël DOUGOUD dira *« fallait que je l'empêche de pleurer, que je mette plus de pression pour qu'elle flippe »*. Concernant les actes de viols et de contraintes sexuelles, Mickaël DOUGOUD nie les avoir ordonné dans un ordre particulier. Selon lui, jouir dans la bouche de

sa victime était un fantasme qu'il voulait réaliser. Par ailleurs, l'intéressé affirme qu'il savait ne rien risquer, son profil ADN n'étant pas fiché à la police.

Quelques jours plus tard, Mickaël DOUGOUD dit avoir eu l'idée de « tuer » Bastien pour que Mélanie, sa victime, « sa meilleure amie », se rapproche encore plus de lui. C'est ainsi que cette dernière aurait alors accepté de débuter une relation amoureuse avec son agresseur, sans le savoir. *Le fait qu'elle ait subi mes actes, ça nous a encore plus rapprochés ».*

Nous pouvons relever que Mickaël DOUGOUD a fait preuve d'emprise à l'encontre de sa victime. Il a en effet utilisé un moment de faiblesse et de désarroi vécu par celle-ci, pour mettre en place tout son stratagème. Il a également profité de la relation de confiance que Mélanie avait à son égard, ainsi que de son rôle de protecteur, pour obtenir des relations sexuelles par le biais de pressions psychiques. Nous pouvons donc mettre en exergue un degré de perversion élevé chez Mickaël DOUGOUD qui n'a pas hésité à instrumentaliser celle qu'il considérait comme sa meilleure amie, dans le but purement égoïste et égocentrique, de satisfaire ses pulsions sexuelles. Un manque total de considération pour la victime est à relever dans les actes commis en général, mais également, de manière plus précise, dans le dernier délit commis dans la forêt où Mickaël DOUGOUD n'a pas vu de problème à pénétrer vaginalement, puis analement sa victime, avant d'exiger d'elle qu'elle lui fasse une fellation. A ce propos, Mickaël DOUGOUD admet ne pas avoir vu de problème à faire cela, puisqu'il avait mis un préservatif et qu'il l'avait enlevé avant de mettre son sexe dans la bouche de sa victime.

Lorsque la relation sentimentale qu'il entretenait avec Mélanie s'est terminée, suite à la découverte des nombreux mensonges donnés par l'intéressé à son amie, ce dernier aurait eu l'idée de créer à nouveau un faux profil, dans l'espoir de pouvoir recoucher avec elle. C'est ainsi qu'il aurait créé Martin, « ami » de Bastien et témoin de son homicide. Afin de donner plus de poids à sa nouvelle histoire, Mickaël DOUGOUD se serait intégré dans le scénario, se faisant passer lui aussi comme la victime potentielle du chantage de Martin. C'est ainsi que l'intéressé a pu obtenir de sa victime, une quinzaine d'actes sexuels, filmés, allant même, à ses dires, jusqu'à faire des actes scatophiles, pour persuader Mélanie de son statut de victime et la pousser à lui céder. *« Pour me défendre, je devais la briser et me faire passer pour une victime ».* A noter que Mickaël DOUGOUD admet qu'il savait que ses actes étaient illégaux. Toutefois, une certaine toute-puissance peut être relevée, l'intéressé affirmant qu'il était persuadé à l'époque, qu'il ne serait pas démasqué, et qu'il n'hésiterait pas à asservir encore plus Mélanie pour échapper à la Justice.

A nouveau, nous pouvons relever l'emprise de Mickaël DOUGOUD instaurée sur son amie, ainsi que la perversion de son stratagème et de ses actes.

Mickaël DOUGOUD présente de plus, des difficultés à percevoir la violence physique exercée dans ses passages à l'acte. Selon lui, seule la violence psychique peut être relevée. Enfin, l'intéressé se montre ambivalent sur la question du libre arbitre de sa victime. En effet, selon lui, Mélanie n'ayant jamais dit non et n'ayant jamais demandé d'arrêter, Mickaël DOUGOUD se questionne *« je sais pas si on peut dire qu'elle avait le choix ».* Dès lors, nous pouvons relever certaines difficultés dans ses réflexions concernant ses agirs délictuels, notamment sur la notion d'emprise et de viol.

Degré de reconnaissance de la problématique sexuelle

Mickaël DOUGOUD présente une certaine ambivalence dans le discours qu'il tient sur la sexualité. Il donne la définition suivante de la déviance sexuelle, à savoir « tout ce qui touche au pas normal », sous-entendu dans les relations sexuelles. Un certain manque d'élaboration peut être relevé dans cette définition, restant passablement basique. A noter que l'intéressé estime que la pénétration vaginale, les caresses et la sexualité orale, entre deux personnes consentantes, relèvent de la

normalité. A ses dires, il souffrirait d'une déviance sexuelle, puisqu'il aime diriger, soumettre et humilier sa partenaire. Selon lui, la sodomie, l'éjaculation dans la bouche, « regarder la fille se faire prendre par quelqu'un d'autre » et suivant le contexte, la fellation, sont tous des actes de soumission. Cette reconnaissance entre en contradiction avec le discours de Mickaël DOUGOUD sur ses passages à l'acte. En effet, pour rappel, l'intéressé a expliqué être passé à l'acte car il était amoureux et attiré par sa victime et voulait avoir des relations sexuelles avec elle. A aucun moment Mickaël DOUGOUD n'a admis avoir voulu soumettre et humilier Mélanie, du moins lors de ses agirs délictuels dans la forêt. Dès lors, nous nous questionnons sur la réelle intégration de ce discours par Mickaël DOUGOUD, ou s'il s'agit d'un discours plaqué, dans le but de satisfaire les attentes de son interlocutrices. Par ailleurs, que ce soit par le chantage effectué, le stratagème mis en place à l'encontre de Mélanie, nous pouvons clairement constater la mise en scène des fantasmes de contrôle, de soumission et d'humiliation. A noter que tous ses actes à l'encontre de Mélanie auraient été commis dans cette optique de l'humilier et de la soumettre. Le fait d'éjaculer sur ses pieds ainsi que de lui introduire des objets dans le vagin font également partie de ce fantasme.

Dès lors, nous nous posons les questions suivantes : Mickaël DOUGOUD a-t-il conscience de sa déviance sexuelle ? Fait-il le lien entre ses passages à l'acte et celle-ci ? Ou l'admet-il uniquement pour satisfaire les intervenants ? Actuellement, il manque en effet un lien entre la reconnaissance qu'il a de sa déviance sexuelle, entre les explications qu'il donne de ses délits et la relation qu'il a eue avec son amie Jennifer durant sa détention et ce qu'il lui demandait de faire pour l'exciter. Pour résumé, Mickaël DOUGOUD présente des difficultés à identifier que tous ces éléments sont probablement interconnectés.

Mickaël DOUGOUD nie fermement tout fantasme à caractère scatologique. Comme mentionné avant, il aurait demandé à sa victime de lui déféquer dessus pour se faire humilier lui et ainsi, appuyer son rôle de victime de Martin. Toutefois, nous restons dubitatifs quant à cet aspect. En effet, lors d'un viol (au sens criminologique du terme et non juridique), lorsque l'agresseur ordonne à la victime de lui déféquer dessus, alors qu'il sait que ce ne sont pas des choses qu'elle a l'habitude de réaliser, nous estimons que la personne humiliée est la victime et celui qui domine, l'agresseur. Cependant, force est de constater que Mickaël DOUGOUD n'admet pas percevoir les choses de la sorte. Ainsi, notre hypothèse est que l'intéressé présente vraiment des fantasmes en lien avec les excréments, mais qu'il ne parvient pas à les reconnaître, probablement par honte ou par crainte d'être évalué négativement. En effet, pour rappel, lors de ses échanges avec son ex-amie Jennifer, celui-ci lui demandait « qu'elle lui pète dessus », car cette idée l'excitait. A noter que cela peut également être mis en lien à sa volonté de soumettre ses partenaires et de les humilier, plus que pour un attrait réel pour la scatologie. Ainsi, le fait que l'autre lui cède et s'humilie pour lui tend à l'exciter sexuellement. L'autre hypothèse serait que Mickaël DOUGOUD croit vraiment être celui qui était humilié, ce qui pourrait également être plausible, vu ses faibles capacités empathiques.

A noter que Mickaël DOUGOUD nie également tout fantasme à caractère sadomasochiste, ce qui semble cohérent étant donné que dans ce genre de pratiques sexuelles, le consentement des partenaires, sous la forme d'un contrat, est une condition sine qua non. Ainsi, cela irait fondamentalement dans l'opposé de ses fantaisies sexuelles déviantes de domination et d'humiliation « authentiques ».

Enfin, à l'heure actuelle, nous pouvons relever que Mickaël DOUGOUD présente une tendance prégnante à minimiser l'importance de la sexualité dans sa vie. Selon lui, il serait désormais attiré par « un échange romantique et érotique ». Nous restons dubitatives sur cette affirmation, étant donné qu'il y a quelques mois encore, l'intéressé écrivait à son amie Jennifer, « vouloir lui déchirer le cul ». Dès lors, il semblerait, à nouveau, que Mickaël DOUGOUD tende à adapter son discours et le plaquer aux attentes des intervenants en charge de son dossier.

Typologie du violeur selon la littérature criminologique

Lorsque nous étudions le mode opératoire Mickaël DOUGOUD, à savoir choisir ses victimes en fonction de l'intérêt qu'elles lui portent, du fait qu'il a l'impression d'avoir le contrôle sur elles, et ce, dans un but d'avoir des relations sexuelles avec elles, où la domination et l'humiliation prévalent, nous posons l'hypothèse selon laquelle il appartient au profil de violeurs dont la motivation est sexuelle, selon le modèle Knight et Prentky (1990), repris par Aubut et ses collaborateurs[6] : *« La caractéristique commune des sujets classés comme ayant une motivation sexuelle consiste dans la présence de fantaisies sexuelles redondantes, de fantaisies sadiques ou de préoccupations qui motivent leur délit. Ces facteurs influencent aussi la façon dont ces délits sont commis. Il existe un projet au délit qui, au moins au plan fantasmatique, l'oriente vers sa composante sexuelle, qui reste la préoccupation centrale, le but de l'agresseur. [...] Cette catégorie se divise d'abord en deux types, selon que la motivation sexuelle s'exécute sur un mode sadique ou non. C'est donc la présence ou l'absence de fantaisies et (ou) de comportements sadiques qui détermine l'assignation à un type ou à l'autre. Les sujets qui agissent sur un mode non sadique apparaissent comme les violeurs les moins violents, ceci autant dans un contexte sexuel que dans leur vie en général. On retrouve là des gens qui manifestent une meilleure compétence sociale, ont maintenu des relations interpersonnelles significatives ou occupé des emplois pendant au moins quelques années. Cependant, ils vivent communément des insatisfactions profondes dans une sphère majeure de leur vie. On trouve également des sujets qui manifestent une faible compétence sociale, des gens timides, effacés, dépressifs, isolés. Le type d'assaut est moins violent ; le sujet n'est pas en colère. Il se décrit comme étant anxieux et excité sexuellement. Il peut fuir face à la résistance de la victime. Il présente souvent des distorsions cognitives (par exemple, être d'avis qu'une femme désire être forcée, qu'une femme qui se promène en mini-jupe souhaite des contacts sexuels, qu'un vrai « homme » n'a pas peur d'insister, etc.) et des sentiments d'incompétence vis-à-vis de sa masculinité. Les sujets du type sadique se caractérisent par la présence de fantaisies et (ou) de comportements sadiques. On note deux sous-types : sadisme manifeste (visible dans le comportement) et sadisme différé, où il n'est pas totalement et directement mis en évidence dans le comportement. Dans ce dernier cas, la fusion sexualité-agression s'opère de façon plus symbolique (par exemple, attacher la victime avec des lanières de cuir par ce que c'est excitant, parce que ça fait partie du rituel, mais ne pas la blesser réellement) par l'agresseur ou simplement récupérée, replacée dans des scénarios masturbatoires qui précédent ou suivent le délit. Les sujets qui ne vivent pas ainsi leur sadisme, bien qu'il soit la composante centrale de leurs fantaisies, se différencient aussi du sous-type sadisme manifeste par une composante sociale plus forte. »* Nous pouvons relever que Mickaël DOUGOUD semble appartenir au type de violeur à la motivation sexuelle de type sadique différé. En effet, un besoin d'humilier et de dominer, sans blesser physiquement ses victimes, est un leitmotiv que nous retrouvons dans l'ensemble de ses passages à l'acte.

[6] Aubut, J et collaborateurs. (1993). *Les agresseurs sexuels : théorie, évaluation et traitement.* Editions de la Chenelière : Montréal, Canada.

Analyse victimologique

Au vu des éléments précédemment décrits, nous pouvons maintenant aborder l'analyse victimologique dans le cas de Mickaël DOUGOUD. Les victimes de l'intéressé sont des jeunes filles âgées entre 13 et 16 ans, qu'il connaissait très bien, puisque les trois étaient des amies proches. Par ailleurs, il semblerait que ces trois jeunes filles se montraient gentilles avec Mickaël DOUGOUD, non jugeantes et pas dérangées par son surpoids. En somme, ses victimes, ses amies, avaient une confiance totale en lui. Nous pouvons relever que l'intéressé agit par opportunisme dans le choix de celles-ci. En effet, il choisit des filles qui sont « gentilles », altruistes, comme Mélanie, ou alors, dans une situation de fragilité, comme Madalina qui venait de terminer une relation affective, ou Laurence, qui était ivre et endormie.

L'emprise sur ses victimes est l'élément central chez Mickaël DOUGOUD. L'idée est de se faire passer pour le sauveur, le protecteur, l'ami sur lequel on peut toujours compter, pour que la future victime lui accorde une confiance totale. Ainsi, Mickaël DOUGOUD affirme qu'il n'aurait jamais pu s'en prendre à des filles qu'il ne connaissait pas, car il n'aurait pas pu les manipuler comme il a pu le faire avec Mélanie. L'important pour l'intéressé est la notion de contrôle et de pouvoir qu'il peut avoir sur l'autre. Il choisit donc ses victimes selon ces aspects. Ainsi, une fille au fort caractère, qui sait ce qu'elle se veut, qui est affirmée aurait bien moins de chance de se faire victimiser par Mickaël DOUGOUD, qu'une autre plus fragile, timide, peu sûre d'elle. Selon notre perception, toute fille qui pourrait se montrer gentille avec l'intéressé, qui ne serait pas gênée par son surpoids et qui nouerait une relation amicale avec ce dernier est susceptible d'être victimisée, du moins sur le plan sexuel et psychique. A noter que selon notre hypothèse, Mickaël DOUGOUD n'aurait pas osé s'en prendre à de parfaites inconnues par peur d'être humilié par elles. En effet, ne les ayant pas sous contrôle, il n'aurait pas été à l'abri de commentaires désagréables sur son poids notamment. A ce propos, Mickaël DOUGOUD admet que c'est pour cette raison qu'il n'a jamais eu recours aux services de prostituées.

Degré de reconnaissance du statut des victimes, capacités empathiques

Pour rester sur le thème des victimes, nous pouvons relever que Mickaël DOUGOUD présente une bonne reconnaissance du statut de ces dernières. Par ailleurs, il indique également la famille de celles-ci, ainsi que ses proches, comme victimes indirectes de ses actes. Toutefois, l'intéressé présente des capacités d'empathie passablement limitées. A noter que dans la littérature, l'empathie est définie comme étant *« sur le plan cognitif, la capacité de saisir le rôle d'une personne afin d'en prévoir les pensées, les sentiments et les actes. Et sur le plan émotionnel, elle renvoie à une réaction affective liée à une expérience émotionnelle interpersonnelle »*[7].

En effet, Mickaël DOUGOUD présente des difficultés à imaginer le ressenti de ses victimes durant les passages à l'acte, de même que les éventuelles conséquences que ses actes ont pu avoir sur elles et sur leur vie. Concernant Mélanie, l'intéressé ne présente pas d'empathie et tend à user d'un discours empreint de banalités, peut-être tirées de son dossier pénal. Ainsi, il dira que cette dernière s'était « déconnectée, qu'elle avait peur, qu'elle devait être pressée que ça se finisse, voire qu'elle était à moitié dans les vapes ». Concernant les épisodes de scatologie, Mickaël DOUGOUD imagine que sa victime devait être « choquée parce que ça se fait pas, c'est pas dans la logique des choses ». Nous pouvons donc relever, en plus des capacités empathiques fortement limitées dont fait preuve Mickaël DOUGOUD, de difficultés d'élaboration. En effet, à aucun moment ce dernier ne semble être conscient des conséquences de l'emprise, de la manipulation et l'instrumentalisation dont il a usé avec celle qui était « sa meilleure amie » et qui surtout, le considérait comme son meilleur ami, celui en qui elle vouait une confiance totale et pour lequel elle s'est sacrifiée afin de le protéger.

[7] Cf note 2.

Concernant Laurence, nous pouvons mettre en avant le fait que Mickaël DOUGOUD « en fait beaucoup », alors qu'au final, elle est le cas le moins grave du dossier pénal de l'intéressé. Dès lors, une tendance à surjouer et à feindre des capacités empathiques ont pu être relevées chez Mickaël DOUGOUD. En effet, celui-ci dira que sa deuxième victime « a dû se sentir dégoûtée car il a profité de la situation, qu'elle a dû être énervée, triste, choquée ». Enfin, en ce qui concerne Madalina, l'intéressé estime qu'elle s'est sentie trahie par le courrier qu'il a envoyé à ses parents et par toutes les retombées qui ont suivi. A noter que l'intéressé n'aborde pas du tout la notion de son jeune âge durant leur relation affective et sexuelle.

Lorsque nous avons demandé à Mickaël DOUGOUD d'imaginer les éventuelles conséquences que ses passages à l'acte ont pu avoir sur la vie de ses victimes, nous avons pu remarquer que ce dernier tendait à rester dans le factuel et devait être relancé pour qu'il puisse élaborer un tant soit peu. En effet, concernant Mélanie, Mickaël DOUGOUD dira : *« elle a essayé de se suicider, elle a changé de voie professionnelle, de style vestimentaire, maintenant elle se laisse aller, elle est allée à Marsens, y a eu beaucoup d'impacts sur elle ».* Ce n'est que lorsque nous lui avons demandé s'il voyait d'autres conséquences que Mickaël DOUGOUD a pu élaborer une autre réponse : *je pense qu'elle a perdu confiance en elle et en les hommes, qu'elle est plus méfiante, plus renfermée sur elle-même et qu'elle est soulagée par ma détention ».* L'intéressé est resté dans le même type de réponses concernant les deux autres victimes.

Concernant les ressentis de Mickaël DOUGOUD à l'encontre de ses victimes, force fut de constater une forte tendance à l'égocentrisme de la part de l'intéressé. En effet, ce dernier ramène tout à lui, *« je me sens mal, je m'en veux, j'aimerais pas trop la recroiser, je me sens con ».* L'intéressé n'évoque pas de regrets de manière spontanée concernant ces dernières. Ce n'est qu'en dirigeant nos questions que Mickaël DOUGOUD aborde cet aspect. Concernant les actes commis, l'intéressé présente en effet des regrets, mais à nouveau, à teneur égocentrée. *« Je suis dégoûté par mes actes, j'ai l'impression d'être un barge », «je regrette la souffrance de ma mère, de ne pas avoir pu dire au revoir à mon grand-père, tout le monde m'a abandonné ».*

Enfin, nous avons parfois pu observer que Mickaël DOUGOUD présentait certains regrets en lien avec ses victimes, *« je regrette la rencontre des victimes car je les ai bousillées »,* toutefois, force est de constater une certaine déresponsabilisation dans la rencontre avec celles-ci, comme s'il s'agissait d'une conséquence du destin (alors qu'il s'est approché d'elles par lui-même, les trouvant gentilles avec lui). Nous pouvons également relever que Mickaël DOUGOUD, même dans ses regrets, tend à garder le pouvoir, à dominer ses victimes, *« je les ai bousillée ».* Une reconnaissance de sa responsabilité pourrait être mise en évidence, toutefois, ses dires semblent plus en lien avec ses fantasmes sexuels de domination et d'humiliation.

Degré de reconnaissance du potentiel de récidive

Mickaël DOUGOUD présente une certaine ambivalence dès qu'il s'agit d'aborder son potentiel de récidive. Nous avons eu l'impression qu'il jouait dans son discours, qu'il l'adaptait en fonction des reproches qui lui ont été faits lors de la dernière synthèse en présence des Autorités. Ainsi, il répondra de la sorte, du moins dans un premier temps : *« je le souhaite pas, je vais faire en sorte de ne pas récidiver », « j'ai peur que si on m'ouvre trop vite les portes, que je refasse ce que j'ai fait, que j'agresse quelqu'un ».* Ces réponses semblent montrer que Mickaël DOUGOUD est conscient de ses fragilités, toutefois, lorsque nous avons approfondi ce thème, force fut de constater que ce n'était pas du tout le cas. Selon Mickaël DOUGOUD, la récidive ne serait nullement en lien avec des actes d'ordre sexuel, mais uniquement avec des actes de peu de gravité, par exemple du trafic de cannabis, « pour économiser de l'argent ». Par conséquent, nous pouvons mettre en exergue des difficultés d'introspection et de remise en question chez Mickaël DOUGOUD. A noter que lors de

l'entretien suivant, l'intéressé parlera de la possibilité de frapper son frère Ludovic, pour le cas où il le croiserait par hasard.

Concernant les facteurs susceptibles de protéger Mickaël DOUGOUD d'un nouveau passage à l'acte, ce dernier donne les suivants : *« avoir des restrictions, mes promesses faites à mes proches, apprendre à demander de l'aide, bénéficier d'un suivi psychothérapeutique durant 2 ans »*. Au niveau des facteurs fragilisants, Mickaël DOUGOUD évoque uniquement le fait de renouer avec son passé comme étant susceptible de le déstabiliser. Nous pouvons donc constater que Mickaël DOUGOUD présente passablement de difficultés à identifier ses fragilités. Actuellement, le travail de remise en question qu'il effectue semble rester encore passablement en surface et se doit d'être approfondi. En effet, une impression « de beau discours » demeure à la suite des entretiens cliniques. Par ailleurs, l'intéressé n'amène rien de concret pour se protéger d'une récidive et met en exergue uniquement des éléments qui lui sont extérieurs.

Jennifer et les relations affectives

Mickaël DOUGOUD explique que, contrairement à ce qui était mentionné dans les divers courriers qu'il écrivait à son ex-amie Jennifer, il ne l'aimait pas et que leur relation était surtout axée sur des fantasmes sexuels. Par la suite, l'intéressé ajoute que cette dernière ne l'excitait pas vraiment. Au vu des différents courriers échangés entre Mickaël DOUGOUD et son ex-amie, des différentes demandes de visites qui ont été faites aux Autorités, notamment le fait de pouvoir rencontrer le fils de Jennifer, de la réaction de l'intéressé lorsqu'il a appris que celle-ci mettait un terme à leur relation, nous restons dubitatives quant aux propos de l'intéressé. A nouveau, étant donné que les intervenants en charge de son dossier, notamment à Bellevue, lui auraient dit à plusieurs reprises à quel point la relation qu'il entretenait avec Jennifer était néfaste, peut-être sommes-nous en présence d'un discours plaqué. A noter que selon les intervenants de Pramont, des courriers très ambivalents en ce qui concerne les sentiments que Mickaël DOUGOUD porte à son ex-amie, ont été interceptés. Selon eux, si celle-ci revenait à lui, la relation affective reprendrait aussitôt.

Concernant ses relations interpersonnelles en général, nous pouvons relever que Mickaël DOUGOUD présente une tendance à investir rapidement et intensément les personnes qui lui portent un peu d'attention et d'intérêt. Il en va de même en ce qui concerne les relations affectives. Toutefois, lorsque l'intéressé s'engage dans une telle relation, il semble enclin à délaisser les autres personnes. Il semblerait que cela ait été le cas durant sa relation avec Jennifer : il réservait l'entièreté de ses visites à celle-ci, n'hésitant pas à couper les ponts avec sa mère et avec sa meilleure amie, Kelly, qu'il met aujourd'hui en avant comme étant les deux personnes les plus importantes dans sa vie. A noter qu'aux dires de M. Meli, éducateur, Mickaël DOUGOUD envisageait de se marier et d'adopter le fils de Jennifer, avant leur rupture, alors qu'à ses dires, ils ne se connaîtraient pas réellement au vu de leur relation virtuelle.

Projets

Actuellement, et vraisemblablement dans une optique de discours plaqué à ce qu'il estime être les attentes des Autorités et des intervenants en charge de son dossier, Mickaël DOUGOUD axe son discours sur le fait « qu'il n'est pas encore prêt à sortir ». Ainsi, il envisagerait la suite de sa mesure en commençant un CFC de menuisier, qui durerait 3 ans. En termes d'ouvertures de régime, l'intéressé, ne se sentant pas prêt à sortir (contrairement à ce qu'il affirmait lors de la dernière réunion de synthèse en présence de la direction de Pramont et du SASSP), souhaiterait disposer de sorties accompagnées d'ici la fin de l'année 2016, et si celles-ci se passent bien, de congés dans le courant 2017. Cependant, lors d'un moment durant les entretiens cliniques où Mickaël DOUGOUD était moins contrôlant dans son discours, il a admis ceci : *« si je pourrais sortir plus souvent, ça serait l'idéal »*. Relevons toutefois qu'il pensait peut-être à des sorties sécurisées, et non pas à d'autres élargissements. A noter que selon M. Meli, Mickaël DOUGOUD a admis clairement la dimension

stratégique de sa demande de formation en menuiserie et que s'il en avait l'occasion, il laisserait tomber cette idée au profit d'une éventuelle ouverture de cadre (il aurait en effet demandé à changer d'atelier au profit d'un atelier qui serait à l'extérieur de l'enceinte sécurisée et lui offrirait plus de liberté).

Suivi thérapeutique, diagnostics et mesures

Mickaël DOUGOUD rapporte bénéficier d'un suivi psychothérapeutique hebdomadaire depuis qu'il exécute sa mesure selon l'article 61 CP, à Pramont. Selon ses dires, il aborderait « son passé, son enfance, son fonctionnement relationnel, les abus sexuels subis, son père, sa famille brisée ». Sa relation à la nourriture serait également abordée avec un spécialiste dans les addictions. Concernant le dernier diagnostic psychiatrique retenu à son encontre, Mickaël DOUGOUD se montre passablement flou. Il dit reconnaître les troubles qui y sont mentionnés, à savoir « un trouble de l'attention sans hyperactivité, un trouble mixte de la personnalité et une immaturité affective », mais estime que ces derniers ne sont plus d'actualité, qu'ils le décrivaient très bien à l'époque de ses délits. Ainsi, un certain déni de ses troubles de la personnalité, ainsi qu'une tendance à la surestimation du travail de remise en question accompli peuvent être relevés chez l'intéressé.

Concernant son point du vue sur la mesure thérapeutique selon l'article 61 CP, Mickaël DOUGOUD se dit content de pouvoir en bénéficier. Toutefois, force est de constater qu'il ne semble pas avoir saisi toutes les options que cet article donne. Selon lui, s'il fait échouer cette mesure, il se devra d'exécuter sa peine privative de liberté. *« Quand je suis un peu borderline, je garde ça en tête, à la moindre erreur de ma part, je flingue tout ».* Il ne semble en effet pas conscient qu'en cas d'échec de ladite mesure, les Autorités pourraient ordonner qu'elle soit remplacée par une mesure thérapeutique institutionnelle, selon l'article 59 CP, voire par un internement selon l'article 64 CP.

Evaluation sur la base d'outils d'évaluation et de jugement clinique structuré

La présente évaluation comportera la passation de plusieurs outils, aux facteurs statiques (figés), puis aux facteurs dynamiques (susceptibles d'évoluer). Elle sera complétée par deux outils dits de jugement clinique professionnel structuré (JPS), alliant les deux types de facteurs. Ces instruments JPS sont constitués de facteurs de risque extraits de recherches empiriques sur la violence et notamment la violence sexuelle. Ils sont constitués de facteurs statiques et dynamiques. Le jugement quant au niveau de risque s'effectue à partir de la combinaison de facteurs évalués. Ils permettent, en plus de prédire la violence, de se soucier de la gestion de celle-ci. Ils peuvent être passés plusieurs fois, pour faire des bilans. Nous utiliserons également la PCL-R, échelle permettant de poser le diagnostic « criminologique » de psychopathie ainsi que la LS/CMI, outils permettant d'évaluer le risque de récidive générale. Pour terminer, nous mettrons également les résultats de Mickaël DOUGOUD à la SAPROF , dans un but de mettre en exergue les facteurs de protection éventuels dont bénéfice ce dernier.

A noter que nous ne mentionnerons pas les scores, le but n'étant pas d'étiqueter la personne évaluée, ni que ces scores soient utilisés par des personnes non formées à la passation et à l'interprétation de ces différents outils, ce qui pourrait mener à des conclusions erronées.

SORAG

L'échelle SORAG[8], (sex offender risk appraisal guide) *« a pour objectif de prédire la récidive d'un délinquant de commettre au moins un crime violent lorsqu'il en aura l'opportunité. L'instrument prédit le risque de récidive au cours des sept années depuis le moment où le délinquant à l'opportunité de récidiver ».* La SORAG est un instrument dit actuariel, il a donc été principalement

[8] Quinsey, V., Harsis, G., Rice, M. & Cormier, C. (1998). *Sex offender appraisal guide.*

développé à partir de facteurs de risque empiriquement (qui s'appuie sur l'expérience, l'observation) liés aux comportements sexuels et/ou violents.

Les instruments actuariels sont à prédominance statique et consistent en des facteurs plutôt invariables. Toutefois, ils n'incluent pas de facteurs dynamiques et ne débouchent pas sur des pistes de traitement. En effet, ils n'expliquent pas l'apparition de la récidive et n'indiquent pas comment la réduire.

Au niveau des différents items de l'instrument (soulignés dans le texte), nous pouvons constater que Mickaël DOUGOUD n'a pas vécu avec ses deux parents biologiques jusqu'à l'âge de 16 ans, au vu du divorce de ces derniers alors qu'il était encore enfant. Concernant son parcours scolaire, nous pouvons relever une problématique modérée chez l'intéressé, celui-ci ayant décrit une scolarité passablement chaotique, tant sur le plan comportemental que sur le plan de l'apprentissage. En ce qui concerne une éventuelle problématique d'alcoolisme, Mickaël DOUGOUD relate que son père tendait à consommer de l'alcool de manière excessive. De même, il aurait lui aussi connu une période où il buvait beaucoup de cette substance. Concernant son statut conjugal, force est de constater que l'intéressé n'a jamais été marié, et n'a jamais cohabité plus de 6 mois avec une éventuelle partenaire. Par ailleurs, Mickaël DOUGOUD n'obtient pas de score significatif sur l'échelle des crimes non-violents du système de classification de l'histoire criminelle de Cormier-Lang pour les crimes antérieurs, ni sur l'échelle des crimes violents du système de classification de l'histoire criminelle de Cormier-Lang pour les crimes antérieurs au vu de l'absence d'antécédent de l'intéressé. L'item « nombre de délits antérieurs de nature sexuelle » ne peut également pas être relevé chez Mickaël DOUGOUD, de même que celui en lien avec le sexe et l'âge des victimes, à savoir uniquement des filles de moins de 14 ans. Étant donné qu'il s'agit de la première condamnation et incarcération de l'intéressé, il n'a, jusqu'à ce jour, pas contrevenu à une libération conditionnelle antérieure. Concernant l'âge de Mickaël DOUGOUD lors de la commission des délits pour lesquels il est actuellement incarcéré, nous pouvons constater que l'intéressé était âgé de 18 ans. Par ailleurs, selon la dernière expertise psychiatrique réalisée sur Mickaël DOUGOUD, un diagnostic de trouble mixte de la personnalité était posé, toutefois, aucun diagnostic de la schizophrénie n'est à relever chez l'intéressé. Enfin, comme relevé ci-dessus, Mickaël DOUGOUD présente un score significatif, dans une certaine mesure, à la PCL-R[9] (les résultats à l'échelle de psychopathie de Hare sont un item présent dans plusieurs outils d'évaluation du risque de violence et de violence sexuelle). Au vu des éléments mis en exergue, nous pouvons constater que Mickaël DOUGOUD présente une probabilité de 45% quant à une récidive sexuelle violente pour les 7 années suivant une libération et de 59% dans les 10 ans.

STATIC-99

La STATIC-99[10] évalue le risque de récidive sexuelle avec violence auprès de sujets masculins adultes qui sont ou ont été condamnés pour une ou plusieurs infractions sexuelles à l'égard d'enfants ou d'adultes. Cet outil est composé de 10 items statiques. Selon cette échelle, Mickaël DOUGOUD présente un risque de récidive modéré à élevé. En effet, nous pouvons relever la présence d'infractions sexuelles antérieures, ainsi que le fait que Mickaël DOUGOUD a été condamné pour pornographie, ce qui peut être considéré comme une infraction à caractère sexuel sans contact. Ses victimes n'avaient pas de lien de parenté avec lui. Par ailleurs, Mickaël DOUGOUD a commis ses délits alors qu'il était très jeune. Finalement, nous pouvons relever à nouveau le fait que Mickaël DOUGOUD n'a jamais cohabité avec une partenaire adulte pour une durée minimale de deux ans.

[9] Hare, R. (2005). *Hare Psychopathy Checklist-Revised (PCL-R)*. MMH : Toronto
[10] Hanson, K. & Harris, A. (1999). *STATIQUE-99*.

SVR-20

Lorsque nous nous référons à la SVR-20[11], guide d'évaluation du risque de violence sexuelle, nous pouvons constater les éléments suivants :

Dans la catégorie que les auteurs nomment « adaptation psychosociale », nous pouvons relever la présence chez Mickaël DOUGOUD, d'une déviance sexuelle marquée, à savoir ses fantaisies sexuelles déviantes de domination, d'humiliation, de contrôle de l'autre. La déviance sexuelle est en effet définie par les auteurs de l'outil, comme étant *« un type relativement stable d'excitation sexuelle provoquée par des stimulus illégitimes (personnes non consentantes ou d'âge illégitime, animaux, objets inanimés, etc.) qui provoque la détresse ou la dysfonction sociale »*. De plus, Mickaël DOUGOUD a été victime de violence sexuelle durant son enfance, en ayant été contraint de masturber, de faire des fellations et de se faire sodomiser par l'un de ses frères plus âgé que lui, à de nombreuses reprises. Selon les auteurs de cet outil, *« des preuves empiriques montrent que le fait d'avoir été victime de violence durant l'enfance est un facteur général de risque de criminalité, de violence non sexuelle et de violence sexuelle »*. A l'heure actuelle, les résultats de Mickaël DOUGOUD à l'échelle de psychopathie[12] peuvent être considérés comme significatifs dans une certaine mesure, puisqu'il se situe dans la catégorie des cas mixtes. Selon les auteurs, qui citent Hare, *« sur le plan de la violence sexuelle, la psychopathie est associée à des crimes gratuits et sadiques », « de plus, la psychopathie est probablement associée à la probabilité, à la fréquence, à la gravité et à l'imminence d'éventuels actes de violence sexuelle »*. Mickaël DOUGOUD ne présente pas de maladie mentale grave, l'intéressé ne souffrant ni de psychose, ni de trouble de l'humeur, et ne cote également pas à l'item en lien avec la présence d'une éventuelle toxicomanie. Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance que Mickaël DOUGOUD ait eu des idées suicidaires ou homicidaires. Des problèmes interpersonnels peuvent également être mis en exergue chez l'intéressé, au vu des délits qu'il a commis. En effet, ce n'est que par la manipulation, le mensonge et la contrainte que l'intéressé a pu entretenir des relations affectives. Il en est de même en ce qui concerne l'activité professionnelle, Mickaël DOUGOUD ayant été licencié à deux reprises et n'ayant jamais travaillé plus de quelques mois chez le même employeur. A la lecture du dossier pénal de Mickaël DOUGOUD, ainsi qu'à ses dires, il aurait se serait montré violent à l'encontre de son frère, à plusieurs reprises. Un acte de violence contre sa mère est également mentionné, ce que l'intéressé tend à minimiser. Ainsi, nous pouvons conclure à la présence de l'item « actes de violence non sexuelle antérieurs ». Toutefois, aucune infraction antérieure sans violence n'est à relever chez Mickaël DOUGOUD, l'intéressé n'ayant pas d'antécédent et ne rapportant aucun acte qui aurait été susceptible de l'être. Enfin, il en va de même en ce qui concerne l'item « échec antérieur de la surveillance ».

Au niveau de la catégorie « infractions sexuelles », nous pouvons mettre en avant une fréquence soutenue des abus sexuels commis par Mickaël DOUGOUD sur ses différentes victimes. Par ailleurs, plusieurs types d'infractions sexuelles sont à relever, l'intéressé ayant commis diverses sortes d'acte, allant de la pénétration digitale, vaginale, anale, aux caresses bucco-génitales et aux actes à caractère scatologiques. Toutefois, aucune blessure n'a été infligée aux victimes. Il ne va pas de même en ce qui concerne les menaces, en effet, Mickaël DOUGOUD n'a pas hésité à menacer sa première victime, notamment par le biais d'une lettre. Nous pouvons également mettre en exergue une augmentation claire de la gravité des passages à l'acte commis par Mickaël DOUGOUD. En effet, lors de son premier agir délictuel, l'intéressé à pénétrer digitalement sa victime puis lui a léché le sexe, et lors du deuxième, il a forcé cette dernière à se faire pénétrer vaginalement et analement, puis lui a imposé une fellation. Au vu des éléments qui figurent dans l'évaluation clinique de ce document, nous pouvons ajouter une présence moyenne de l'item en lien avec la minimisation de la

---

[11] Boer, D., Hart, S., Kropp, R & Webster, C. (1997). *Guide d'évaluation du risque de violence sexuelle – SVR-20 : principes directeurs pour l'évaluation du risque de violence sexuelle.* The British Columbia Institute Against Family Violence

[12] Cf note 12.

gravité des abus commis de la part de Mickaël DOUGOUD. Enfin, Mickaël DOUGOUD ne s'est pas montré indifférent aux délits commis, et n'a pas présenté d'attitude favorable envers ceux-ci, toutefois, au vu de sa capacité à user d'un discours plaqué, nous ne pouvons pas totalement exclure la présence de cet item.

Concernant la catégorie « projets d'avenir », Mickaël DOUGOUD envisage de manière appropriée la suite de l'exécution de sa mesure. Toutefois, à nouveau, nous mettons en doute l'authenticité de son discours concernant cet aspect, notamment après avoir discuté avec des intervenants en charge de son dossier, à Pramont. Mickaël DOUGOUD ne présente pas d'attitude négative à l'égard des interventions, ce dernier étant preneur d'un suivi thérapeutique

Enfin, parmi les autres éléments à prendre en compte, nous pouvons ajouter les capacités empathiques limitées, voire inexistantes, de Mickaël DOUGOUD, de même que sa forte tendance à la manipulation et à la triangulation.

HCR-20 (V3)

Afin d'évaluer le risque de violence (pas uniquement sexuelle) que Mickaël DOUGOUD serait susceptible de représenter, nous nous sommes basés sur la troisième et dernière version du HCR-20[13].

Concernant les facteurs en lien avec le passé, nous pouvons relever que Mickaël DOUGOUD présente des antécédents de problème de violence, de par les délits pour lesquels il est actuellement incarcéré, mais également pour des actes de violence auto-reportés à l'encontre de son frère et sa mère. Par ailleurs, force est de constater que ces actes violents ont été commis alors que l'intéressé était adolescent, voire jeune adulte et qu'ils ont été, du moins pour ceux à caractère sexuel, largement prémédités. Mickaël DOUGOUD présente également des antécédents de problèmes touchant un autre comportement antisocial, à savoir ses mensonges répétés, dans la majorité des relations interpersonnelles qu'il entretenait. Des antécédents de problèmes avec les proches sont clairement à mettre en exergue chez l'intéressé. En effet, Mickaël DOUGOUD a dû user de manipulation pour pouvoir obtenir des relations affectives. Par ailleurs, une forte tendance au mensonge était présente durant ses quelques relations intimes. Il en va de même en ce qui concerne les relations familiales et amicales. Nous pouvons noter des abus sexuels commis par son frère, ainsi qu'une sexualisation inappropriée de ses relations non intimes, notamment avec ses victimes, qui étaient ses amies à la base. Des antécédents de problème d'emploi, comme mentionné auparavant, sont à relever. En effet, Mickaël DOUGOUD n'a pas terminé son école obligatoire, il a été licencié à deux reprises durant son apprentissage et, a entre autre, rencontré des conflits avec son employeur. Nous pouvons également relever, dans une moindre mesure, des antécédents de problème d'addiction, notamment d'alcool. Mickaël DOUGOUD admet avoir passablement consommé après s'être fait licencier, ayant favorisé une période difficile à traverser, selon ses dires. Comme mentionné ci-dessus, l'intéressé ne présente pas d'antécédents de problèmes de trouble mental majeur. Toutefois, ceux en lien avec des troubles de la personnalité peuvent être relevés, tels que le fait de se montrer dominateur, de mentir, de manipuler, de faire preuve d'impulsivité et de faible tolérance à la frustration, de se montrer sans empathie. Les abus sexuels commis à l'encontre de Mickaël DOUGOUD par son frère font partie des antécédents de problèmes d'expériences traumatiques, de même que les violences commises par son père à l'encontre de sa mère. L'alcoolisme de son père, le divorce de ses parents ainsi que l'instabilité de son foyer entrent

[13] Webster, C.D., Douglas, K.S., Eaves, D., & Hart. S.D. (1997). *HCR-20 : Assesing Risk for Violence (Version 3).* Burnaby, Canada : Mental Health, Law, and Policy Institute, Simon Fraser University.

également dans cet item. Dans une moindre mesure et essentiellement en lien avec ses relations affectives, nous pouvons relever que Mickaël DOUGOUD présente des antécédents de problèmes d'attitudes violentes, notamment dans le fait de rabaisser les autres ainsi qu'au plaisir pris lorsqu'il faisait du mal à ses victimes. A ce propos, l'intéressé dira qu'il aurait pu aller très loin pour avoir le contrôle total de Mélanie. Enfin, au vu des diverses sanctions reçues par Mickaël DOUGOUD tant à Bellevue qu'à Pramont, nous pouvons relever, dans une moindre mesure, la présence du dernier item historique de cet outil, à savoir les antécédents de problèmes de réponse à la surveillance.

Au niveau des facteurs de risque liés à présent de Mickaël DOUGOUD, nous pouvons relever des problèmes récents d'introspection. Pour plus de détails concernant cet item, nous prions le lecteur de se référer à la partie « évaluation clinique » de ce document. Durant les entretiens cliniques, nous n'avons pas noté de problèmes récents d'idéation ou d'intention violente chez Mickaël DOUGOUD, ou alors dans une moindre mesure, à l'encontre de son frère ou de son ex-amie. En effet, l'intéressé a verbalisé être en mesure de frapper ces deux personnes, s'il se trouvait face à elles, au vu du mal qu'elles lui auraient fait subir. Aucun symptôme récent de trouble mental majeur n'a été observé. Aux dires des intervenants de Pramont, des problèmes récents d'instabilité peuvent être mis en exergue chez Mickaël DOUGOUD. En effet, il a été remarqué chez ce dernier un découragement, mais aussi, une faible tolérance à la frustration. Enfin, l'item en lien avec à la réponse au traitement et à la surveillance n'est pas présent, Mickaël DOUGOUD participant aux différents programmes et se rendant à ses séances de thérapies.

Enfin, en ce qui concerne les facteurs de gestion du risque, nous pouvons relever qu'à l'heure actuelle, l'avenir de Mickaël DOUGOUD est flou, notamment en ce qui concerne la suite de sa mesure, ses projets et les services de professionnels qui le prendront en charge en cas d'une éventuelle libération. Cet item se devra d'être évalué plus tard, le placement à Pramont étant récent. Il est probable que Mickaël DOUGOUD rencontre des problèmes futurs de conditions de vie. En effet, actuellement l'intéressé ne sait pas vraiment où il ira vivre à sa libération, ni comment il subviendra à ses besoins. Il évoque la possibilité de vivre avec sa mère, toutefois, il ajoute ne plus vouloir vivre à Fribourg. Dès lors, cet aspect est peu clair à l'heure actuelle. En outre, Mickaël DOUGOUD ne présente pas de véritable réseau social. Les personnes susceptibles de l'aider seraient sa mère, avec laquelle il entretient une relation fusionnelle et avec laquelle il vivait à l'époque de ses passages à l'acte, et sa meilleure amie. Pour rappel, Mélanie, sa première victime, était également sa meilleure amie. Dès lors, nous pouvons relever la présence de l'item « problèmes futurs de soutien personnel ». Actuellement, rien ne laisse présager de la présence de l'item « problèmes futurs de réponse au traitement ou à la surveillance ». Toutefois, il faudra réévaluer cet aspect lors d'une proche libération de Mickaël DOUGOUD. Enfin, nous pouvons suspecter, au vu de la personnalité de Mickaël DOUGOUD, des problèmes futurs de stress ou d'adaptation. En effet, il est probable que l'intéressé vive des ruptures, soit soumis à des frustrations dans plusieurs domaines de sa vie et qu'il soit tenté d'avoir recours à des stratégies d'adaptation inappropriées. Il admet d'ailleurs ne pas être à l'abri, à l'heure actuelle, de commettre des actes illégaux pour gagner un peu d'argent. Enfin rappelons que Mickaël DOUGOUD explique ses passages à l'acte comme étant une manière d'obtenir des relations sexuelles avec des filles à qui il ne plaisait pas, ce qui est également une stratégie pas adaptée.

PCL-R[14]

Mickaël DOUGOUD se situe dans ce que les auteurs de cette échelle, destinée à poser le diagnostic criminologique de la psychopathie, appellent « les cas mixtes », à savoir les personnes pour lesquelles ledit diagnostic ne peut pas être posé, mais qui peuvent avoir certains traits de personnalité narcissique et/ou antisociale, ce qui semble être le cas pour Mickaël DOUGOUD. A la

[14] Hare, R. (2005). *Hare Psychopathy Checklist-Revised (PCL-R)*. MMH : Toronto.

lecture de ses résultats, force est de constater que l'intéressé présente des scores quasi similaires entre le facteur 1, la personnalité narcissique, et le facteur 2, le comportement antisocial, avec une légère prépondérance pour le premier. Le mensonge pathologique, la tendance à la manipulation, une légère tendance à se surestimer (notamment lorsqu'il dit qu'il était persuadé qu'il ne se ferait jamais attraper par la police), le manque de remord, les affects quelque peu superficiels, les difficultés d'empathie peuvent être relevées chez Mickaël DOUGOUD et sont en lien avec le facteur 1. Étant donné qu'il s'agit pour l'intéressé de sa première condamnation, le facteur 2, comportements antisociaux, est moins marqué. Toutefois, nous pouvons mettre en exergue la présence des items en lien avec la faible maîtrise de soi, constatée régulièrement par les intervenants de Pramont, ainsi qu'une certaine impulsivité. Par ailleurs, les problèmes précoces de comportement entrent également dans cette catégorie.

LS/CMI

La LS/CMI[15] est un inventaire de niveau de service et de gestion de cas portant sur les caractéristiques du délinquant et les situations pertinentes à la prise de décision en vue de travailler les aspects les plus susceptibles de réduire une récidive. D'un point de vue général, et selon les aspects mis en évidence dans cette échelle, nous sommes d'avis que le risque de récidive générale que représente Mickaël DOUGOUD peut être considéré comme étant élevé (limite inférieure). L'intéressé présente en effet des scores élevés en ce qui concerne les besoins criminogènes liés à l'éducation et à l'emploi. Mickaël DOUGOUD s'est fait licencier à plusieurs reprises, il n'a pas obtenu son certificat de fin d'études et n'a pas travaillé plus d'une année chez un même employeur avant son incarcération. Nous retrouvons également la partie « famille et couple ». Mickaël DOUGOUD ne semble pas satisfait de son statut de célibataire actuel, puisque aux dires des intervenants de Pramont, il tenterait de renouer la relation affective qu'il entretenait avec son ex-amie Jennifer. A noter qu'au vu des échanges à caractère sexuel qu'entretenait le couple avant leur rupture, une telle relation ne pouvait pas être considérée comme saine. Toujours dans cette catégorie, nous pouvons relever le fait que Mickaël DOUGOUD ne présente que peu de relations gratifiantes avec sa famille, ayant pour unique soutien celui de sa mère. Enfin, force est de constater que plusieurs membres de sa famille ont été condamné. Le besoin criminogène en lien avec les fréquentations peut également être mis en avant chez Mickaël DOUGOUD. À l'heure actuelle, au vu de son incarcération et surtout, du manque de réseau social prosocial dont il pourrait bénéficier, les scores à cette catégorie demeurent élevés. Enfin, les deux dernières catégories de cet outil, à savoir « attitude ou orientation procriminelle » et « type de comportement antisocial » sont à mettre en exergue chez Mickaël DOUGOUD, au vu, notamment, de son ambivalence sur le fait de mériter sa sanction et surtout, la longueur de celle-ci, sur le fait de ne pas pouvoir bénéficier de sorties (notamment son attitude lors de la dernière synthèse ayant eu lieu à Pramont). Ses résultats à la PCL-R, mais surtout, les diagnostics posés dans les deux expertises psychiatriques montrent un comportement antisocial certain de l'intéressé. Une attitude criminelle ainsi qu'une tendance généralisée à vivre des problèmes sont également à mettre en exergue.

SAPROF

Afin de contrebalancer la HCR-20 (V3), nous utiliserons le SAPROF[16], guide d'évaluation des facteurs de protection quant à une réitération des délits violents et/ou sexuels.

---

[15] D.A Andrews, Ph. D, James L. Bonta, Ph.D, et J. Stephen Wormith, Ph.D (2004) : *Inventaire de niveau de service et de gestion de cas (LS/CMI) : Outil d'évaluation des délinquants, guide de cotation.*

[16] V. De Vogel, C. de Ruiter, Y. Bourman et M. de Vries Robbé (2009). *SAPROF : structure assessment of protective factors for violence risk.*

Pour ce qui est des facteurs que les auteurs de l'échelle nomment « internes », nous nous devons d'omettre le premier item, l'intelligence, dès lors Mickaël DOUGOUD n'a pas été soumis récemment à un test de QI. Concernant l'attachement sécurisant durant l'enfance, nous pouvons relever que même si l'intéressé décrit une relation fusionnelle aujourd'hui avec sa mère, il n'en demeure pas moins que cette dernière ne l'a pas protégé des abus sexuels commis par frère. En outre, l'intéressé déplore le manque d'une figure paternelle durant son enfance. Comment mentionné dans la partie clinique du présent document, Mickaël DOUGOUD présente des difficultés d'empathie. Dès lors, nous ne pouvons pas indiquer cet item protecteur. Les habiletés d'adaptation et la maîtrise de soi sont parfois présentes chez l'intéressé, toutefois, elles peuvent lui servir à manipuler, dès lors, l'aspect protecteur s'en voit amoindri, voire annihilé.

En ce qui concerne les facteurs « motivationnels », nous pouvons relever la présence de l'item « travail » Mickaël DOUGOUD étant décrit comme une personne « bosseuse » au sein de Pramont. Au niveau des « activités de loisirs », l'intéressé affirme participer à des activités sportives, ainsi qu'à aller en promenade et faire la cuisine. Il sera important lors d'une éventuelle libération, que l'intéressé puisse participer à des activités de loisirs structurées.

Au niveau de « la gestion des finances », nous pouvons relever que depuis son incarcération, Mickaël DOUGOUD ne présente plus de difficultés concernant cet aspect, comme cela avait pu être le cas avant ses délits. Concernant la « motivation à l'intervention », nous pouvons relever que Mickaël DOUGOUD est décrit comme investi dans son suivi thérapeutique. Nous pouvons noter également sa participation et son adhésion spontanée à la présente évaluation. Actuellement, nous ne pouvons pas mettre en exergue d'attitudes positives envers l'Autorité. En effet, Mickaël DOUGOUD présente une forte tendance à se victimiser et à faire porter la responsabilité de son absence d'évolution, soit à Pramont, soit au SASSP, plutôt que de se remettre en question. Concernant ses objectifs de vie, Mickaël DOUGOUD affirme souhaiter faire une formation (ce qui semble au final, stratégique), trouver un emploi et vivre de manière autonome. Ses objectifs sont honorables. Toutefois, au vu de la tendance au mensonge de l'intéressé, il est difficile de distinguer le vrai du discours plaqué. Le dernier item de cette catégorie est à omettre, Mickaël DOUGOUD ne prenant pas de médication spécifiquement en lien avec la commission de ses agirs délictuels.

Concernant les facteurs dits « externes », nous pouvons relever le fait que Mickaël DOUGOUD avait un réseau social au moment de ses délits, constitué notamment de sa mère et d'amis. Dès lors, et sachant que les délits ont été commis au sein de ce réseau social et au sein de ses relations intimes, les items en lien avec ces deux aspects ne sont clairement pas protecteurs. En termes de « soins professionnels », Mickaël DOUGOUD bénéficie de l'encadrement d'éducateurs aguerris et de psychologue au sein de Pramont. Concernant les deux derniers items, « milieu de vie actuel » et « contrôle externe », nous pouvons relever un effet clairement protecteur à l'heure actuelle, Mickaël DOUGOUD étant en prison et donc, sous surveillance constante, et un contrôle un peu moins intense pour le cas où l'intéressé serait placé en foyer et également suivi par la probation.

Formulation du risque

Au vu de tous les éléments mis en avant, nous pouvons conclure de la manière suivante :

- Concernant la récidive spécifique, Mickaël DOUGOUD présente **un risque de récidive sexuelle élevé**, au vu des résultats obtenus aux divers tests évaluant cet aspect, notamment la SVR-20. Nous pouvons en effet constater que l'intéressé présente une déviance sexuelle, encore présente à l'heure actuelle, bien qu'il tende à vouloir affirmer le contraire, et que la plupart des items en lien avec les infractions sexuelles, sont présents. Les victimes potentielles semblent être des femmes, adolescentes et adultes, qui seraient en lien réel ou

virtuel avec l'intéressé et qui lui montreraient un peu d'intérêt. Ces dernières pourraient être bien connues de Mickaël DOUGOUD, comme l'étaient ses premières victimes, ou inconnues et rencontrées sur Internet.

- L'intéressé présente **un risque de récidive de passage à l'acte violent (non sexuel) moyen**, au vu de ses résultats à l'échelle HCR-20, mais aussi du très faible nombre de facteurs protecteurs relevés par la SAPROF. Le fait de croiser son frère Ludovic par hasard, mais aussi si Mickaël DOUGOUD venait à se retrouver dans une situation de couple conflictuelle, notamment où la question de l'infidélité de sa partenaire venait à être mise en doute, une réaction violente pourrait en effet avoir lieu, et ce risque, augmenté. Par ailleurs, toute situation de frustration, notamment au sein de Pramont, dans laquelle la fuite de l'intéressé serait entravée, présente un risque de passage à l'acte violent.

- Mickaël DOUGOUD présente **un risque de récidive générale élevé**. Nous estimons qu'au vu de ses fortes tendances au mensonge et à la manipulation, des délits en lien avec l'appât du gain, si l'intéressé venait à se retrouver dans une situation financière précaire, tels que l'escroquerie ou divers trafics, voire des délits de contrainte, pourraient avoir lieu.

- Mickaël DOUGOUD présente **un risque de fuite faible**. Toutefois, bien qu'il soit Suisse et que sa mère vive en territoire helvétique, il n'en demeure pas moins que l'intéressé peut se montrer impulsif, mais surtout, manipulateur. Ainsi, il n'est pas impossible, qu'en cas de frustration notamment à cause d'une absence d'évolution de son régime, que l'intéressé envisage d'autres alternatives à une reprise de liberté. Dans ce cas, le risque de fuite en serait augmenté.

Axes de travail

Concernant les actes de travail qu'il faudrait mettre en place pour limiter autant que faire se peut la réitération d'un délit, il semble primordial que Mickaël DOUGOUD puisse acquérir une formation et surtout, qu'il puisse être au bénéfice d'un emploi à son éventuelle libération. Par ailleurs, améliorer les relations avec les membres prosociaux de sa famille pourrait également être une idée à retenir. Nous encourageons l'intéressé à participer à des loisirs structurés et prosociaux, ainsi qu'à faire une sélection au niveau de ses fréquentations. Côtoyer des amis ayant affaire avec la justice serait susceptible d'augmenter ses risques de récidive générale. Enfin, poursuivre son travail thérapeutique, notamment en prenant conscience de son mode de fonctionnement (mensonge, manipulation, tendance à jeter son dévolu sur toute personne qui lui porte un vague intérêt, jalousie au sein du couple, schémas d'imperfection et d'abandon, impulsivité, gestion de la frustration, amélioration de l'estime de soi etc.) ne peut qu'être encouragé pour Mickaël DOUGOUD, dans la mesure de ses capacités. Enfin, nous nous posons actuellement la question suivante : est-ce qu'une perte de poids significative, tendant ainsi à une amélioration de l'image de soi, serait à même de permettre à l'intéressé de rencontrer plus de succès avec la gente féminine et ainsi, réduire les risques de manipulations et de contrainte de celle-ci ? Ou serait-ce l'inverse, et le fait de se sentir mieux dans sa peau serait susceptible de faciliter des passages à l'acte sexuels, sans devoir user d'autant de manipulation ? Nous n'avons pas de réponse à cette interrogation pour l'heure. Peut-être qu'une opération chirurgicale, ou une thérapie (en plus de celle axée sur son fonctionnement et sa déviance sexuelle) axée sur les troubles alimentaires pourraient également être une idée à envisager, en tenant compte de la question que nous avons mentionnée ci-dessus.

Conditions à respecter

Pour la suite de l'exécution de sa mesure, ainsi qu'en cas d'éventuelles ouvertures de régime, voilà les conditions que Mickaël DOUGOUD se devra de respecter :

- Interdiction de prendre contact avec ses victimes
- Poursuite du remboursement des indemnités-victimes
- Stricte abstinence à l'alcool et aux stupéfiants
- Poursuite du suivi psychothérapeutique
- Interdiction de créer des comptes sur les divers réseaux sociaux
- Obligation de rendre des comptes sur son activité on-line au personnel de probation
- Participer à des loisirs structurés, notamment une activité sportive

Mesures cadres à mettre en place en cas d'élargissement du régime

Au vu de la nature des délits commis par Mickaël DOUGOUD et du risque de récidive spécifique élevé qu'il représente, nous proposons, en cas d'élargissement de régime, des mesures, non exhaustives, visant à le cadrer autant que faire ce peut :

- Rencontres régulières avec les personnes ressources de l'intéressé (mère et meilleure amie)
- Contrôles de l'abstinence à l'alcool et aux stupéfiants par le biais de prise d'urine et de sang
- Mise en place d'un cheval de Troie sur l'ordinateur personnel de l'intéressé pour contrôle de l'activité on-line
- Contrôles inopinés du service de probation au domicile de Mickaël DOUGOUD (dans la mesure du cadre légal)
- Suivi intensif de la part du service de probation

Signes précurseurs d'un nouveau passage à l'acte

Les signes décrits ci-dessous sont susceptibles de précéder l'arrivée d'un nouveau passage à l'acte à caractère sexuel, et se devront donc d'être pris en considération s'ils arrivent, par le service de probation, en cas d'une éventuelle libération conditionnelle de l'intéressé :

- Isolement social
- Inactivité
- Humeur agressive
- Repli sur soi
- Augmentation du temps passé sur l'activité online, notamment les réseaux sociaux et les films pornographiques
- Difficultés dans les relations interpersonnelles
- Fixation sur une jeune femme en particulier
- Augmentation de la consommation d'alcool et/ou de cannabis

Conclusions

Nous pouvons dire que Mickaël DOUGOUD semble faire preuve d'une certaine évolution positive si on se réfère aux divers documents contenus dans son dossier pénal. Toutefois, comme sa psychologue l'a également relevé, il se situe actuellement aux prémisses d'un travail réflexif, qu'il va devoir approfondir. Par ailleurs, certaines contradictions demeurent dans son discours, souvent plaqué, ainsi que parfois, un manque d'authenticité. De plus, une forte tendance à la triangulation et à la manipulation est relevée au sein de Pramont. Dès lors, les fragilités de l'intéressé sont encore très présentes. Par ailleurs, il présente à l'heure actuelle un risque de récidive sexuelle et générale considéré comme élevé. Par conséquent, nous encourageons Mickaël DOUGOUD à prendre conscience autant qu'il le peut, de ses fonctionnements relationnels inadéquats et de profiter de sa mesure selon l'article 61 CP, et de son placement à Pramont, pour ce faire (notamment le suivi régulier de la part des éducateurs, les synthèses faites en présence de tous les intervenants, la

possibilité de faire une formation, la disponibilité de son référent, le cadre strict, le suivi serré dont il bénéficie là-bas etc.). En effet, au vu des fonctionnements relationnels de l'intéressé, notamment de sa forte tendance à la manipulation et à la triangulation, un suivi intensif, régulier, constant est primordial. Ce type d'encadrement est l'avantage prépondérant dans une structure du type de celle offerte par Pramont, que ce que peut offrir un établissement pénitentiaire pour adultes. Des ouvertures de régime peuvent être envisagées selon notre point de vue, mais elles devraient être mises en place de manière très progressive et sous des conditions strictes.

Questions de l'Autorité posées dans le mandat du 3 mars 2016 :

1. ***Quelle est l'attitude de Mickaël DOUGOUD vis-à-vis de la sanction prononcée à son égard ?***

Mickaël DOUGOUD se dit content de pouvoir en bénéficier la mesure thérapeutique selon l'article 61 CP, et surtout très satisfait de la prise en charge dont il bénéficie à Pramont. Toutefois, nous constatons qu'il ne semble pas avoir saisi toutes les options que cet article donne. Selon lui, s'il fait échouer cette mesure, il se devra d'exécuter sa peine privative de liberté. Il ne semble en effet pas conscient qu'en cas d'échec de ladite mesure, vous pourriez ordonner, en tant qu'autorité, qu'elle soit remplacée par une mesure thérapeutique institutionnelle, selon l'article 59 CP, voire par un internement selon l'article 64 CP.

2. ***Quel est son positionnement par rapport aux infractions commises ? Quelles sont ses capacités d'introspection ?***

Mickaël DOUGOUD lie ses passages à l'acte aux difficultés qu'il avait, au vu de son surpoids, à nouer des relations sentimentales. Il aurait ainsi été contraint, afin de pouvoir perdre sa virginité et assouvir ses envies sexuelles, de mettre en place les stratagèmes tels que décrits dans son jugement. Concernant ses capacités d'introspection, force est de constater que s'il en présente, elles sont encore perfectibles. En effet, Mickaël DOUGOUD fait preuve de passablement d'éléments plaqués dans son discours, diminuant ainsi drastiquement l'authenticité de ses dires et de ses réflexions. Par ailleurs, une tendance à la victimisation, notamment à votre égard, est prégnante. En effet, il tend à penser que vous le percevez comme un cas à part, à qui on refuse la plupart des demandes. En outre, l'intéressé présente encore des difficultés à se remettre en question et tend à attribuer ses agirs délictuels à des facteurs qui lui sont exogènes. Dès lors, bien que Mickaël DOUGOUD présente certaines capacités de réflexion, il n'en demeure pas moins que ses capacités d'introspection se doivent d'être améliorées, pour autant que cela soit possible.

3. ***Comment évaluez-vous les capacités d'amendement et d'empathie de l'intéressé vis-à-vis de ses victimes ?***

Mickaël DOUGOUD présente des regrets à l'encontre de ses victimes, toutefois, ceux-ci sont passablement égocentrés et peuvent être perfectibles. À l'heure actuelle, les capacités d'empathie de l'intéressé sont limitées. Il semble en effet se contenter de donner des éléments qu'il aurait pu entendre ou lire pour décrire le ressenti de ses victimes. Il présente encore des difficultés à se mettre à leur place.

4. ***De manière générale, quelle évolution observez-vous depuis son incarcération en 2012 ? Quelle évolution peut-on espérer si la mesure se poursuit ?***

A la lecture des documents datant de 2012 qui mettent en avant le discours de Mickaël DOUGOUD, nous pouvons relever que Mickaël DOUGOUD semble évoluer de manière positive, même s'il use actuellement d'un discours plaqué. En effet, aujourd'hui l'intéressé parvient à assumer la responsabilité des actes qu'il a commis (même s'il met en avant des facteurs exogènes) et il s'investit pleinement dans un suivi psychothérapeutique. Une certaine reconnaissance de ses troubles de la personnalité peut également être relevée.

Si la mesure se poursuit, nous pouvons espérer que Mickaël DOUGOUD puisse bénéficier encore des bienfaits de son suivi psychologique hebdomadaire, et ainsi, approfondir ses connaissances quant à son fonctionnement et élaborer des stratégies pour colmater ses fragilités. Par ailleurs, le cadre stricte offert par Pramont semble être pertinent pour l'intéressé, notamment dans sa gestion de la frustration. L'accompagnement socio-éducatif semble également être primordial pour Mickaël DOUGOUD, notamment dans l'acquisition de normes et de règles à respecter sous peine d'être sanctionné.

5. ***D'un point de vue criminologique, existe-t-il aujourd'hui un risque que Mickaël DOUGOUD commette de nouveaux délits ? si oui, de quelle nature ? ce risque est-il élevé ? A quels facteurs criminogènes doit-être le plus attentifs ?***

Mickaël DOUGOUD présente un risque de récidive sexuelle élevé. Nous pouvons en effet constater que l'intéressé présente une déviance sexuelle, encore présente à l'heure actuelle, bien qu'il tende à vouloir affirmer le contraire, et que la plupart des items en lien avec les infractions sexuelles, sont présents. De plus, l'intéressé présente un risque de récidive de passage à l'acte violent (non sexuel) moyen. Le fait de croiser son frère Ludovic par hasard, mais aussi si Mickaël DOUGOUD venait à se retrouver dans une situation de couple conflictuelle, notamment où la question de l'infidélité de sa partenaire venait à être mise en doute, une réaction violente pourrait en effet avoir lieu, et ce risque, augmenté. Par ailleurs, toute situation de frustration, et ce, également au sein de Pramont, dans laquelle la fuite de l'intéressé serait entravée, présente un risque de passage à l'acte violent. Mickaël DOUGOUD présente un risque de récidive générale élevé. Nous estimons qu'au vu de ses fortes tendances au mensonge et à la manipulation, des délits en lien avec l'appât du gain, si l'intéressé venait à se retrouver dans une situation financière précaire, tels que l'escroquerie ou divers trafics, voire des délits de contrainte, pourraient avoir lieu.

6. ***Mickaël DOUGOUD est-il en mesure d'élaborer des stratégies visant à diminuer le risque de récidive ? si oui, quelles sont-elles ?***

Actuellement, l'intéressé estime ne pas représenter de risque de récidive à caractère sexuel. Dès lors, aucune stratégie visant à diminuer ce risque n'est élaborée par Mickaël DOUGOUD.

7. ***Mickaël DOUGOUD entretient une relation sentimentale avec une jeune femme depuis plus d'une année. De quelle manière cette relation influence-t-elle le risque de récidive ? Cette relation présente-t-elle des schémas similaires à ceux des passages à l'acte de l'intéressé ? A quels aspects de cette relation les autorités et les intervenants en charge de son suivi doivent-ils être attentifs ? Quel est le risque en cas de rupture ?***

Selon les dires de Mickaël DOUGOUD, la relation que vous mentionnez s'est terminée il y a quelques mois. Toutefois, au vu des courriers que les deux ex-partenaires s'échangent, des doutes sur la teneur réelle de celle-ci, subsistent. Concernant l'influence d'une telle relation sur le risque de récidive, il est délicat de se prononcer. Selon notre perception, nous serions en présence de deux personnes ayant des fonctionnements psychiques, pour ne pas dire des troubles, pathologiques. Dès lors, bien que leurs relations sexuelles telles qu'échangées dans les divers courriers auraient été consentantes, il ne serait pas impossible, au vu de la fragilité psychique de son amie, que l'emprise qu'ils semblent exercer l'un sur l'autre, prenne un autre tournant et que le consentement jusque là présent, disparaisse, mettant ainsi l'intéressé dans une situation de récidive.

Cette relation répondait clairement aux mêmes schémas que les relations précédentes de Mickaël DOUGOUD. Il s'est amouraché d'une fille qui lui a porté de l'intérêt, dont les fragilités

semblent très claires au vu de son parcours de vie (elle le décrit dans un courrier). Par ailleurs, une sexualité très crue, empreinte de violence, de soumission et d'humiliation tendait à prendre une place très importante dans les échanges des deux protagonistes.

Si la relation devait reprendre, les autorités et les intervenants se devraient d'être attentifs aux comportements du couple lors des visites, mais aussi au niveau de leurs échanges. Ils devraient vérifier, régulièrement, si l'amie de l'intéressé n'est pas sous l'emprise de ce dernier, par des entretiens et des engagements écrits de la part celle-ci.

En cas de rupture alors que Mickaël DOUGOUD serait incarcéré, le risque serait qu'il ne gère pas la frustration et qu'il mette en échec ce que Pramont a mis en place pour lui. Toutefois, il semblerait que lors de leur récente rupture, l'intéressé ait su gérer de manière plutôt adéquate. Si cette dernière devait avoir lieu alors que Mickaël DOUGOUD est en liberté, des actes de violence seraient à craindre. Il a d'ailleurs admis que lorsque Jennifer lui a annoncé par téléphone qu'elle l'avait trompé, il aurait pu se montrer violent à son encontre.

8. ***L'amie de Mickaël DOUGOUD est mère d'un petit garçon. Mickaël DOUGOUD souhaiterait bénéficier de visites de l'enfant. Quelles sont les relations entre Mickaël DOUGOUD et l'enfant de son amie ?***

Mickaël DOUGOUD relate qu'il s'entendait bien avec le fils de son ex-amie, lui parlant régulièrement au téléphone. Toutefois, pour le bien de l'enfant, et étant donné l'instabilité des relations entre sa mère et l'intéressé, nous estimons que de telles rencontres ne devraient pas avoir lieu pour le moment.

9. ***Actuellement Mickaël DOUGOUD ne bénéficie d'aucune ouverture de régime. Notre Service souhaite progressivement ouvrir le cadre de la mesure prononcée à l'endroit de Mickaël DOUGOUD. Quelles sont vos propositions à ce sujet ? En cas d'octroi de congés, son amie pourrait-elle l'accueillir ?***

Au vu des éléments mis en avant dans le présent document, nous estimons que l'accès à des sorties sécurisées, puis à des conduites accompagnées, pourrait avoir lieu. Concernant les congés, au vu de l'instabilité et du flou qui règne sur la teneur de la relation que Mickaël DOUGOUD entretient avec son (ex)-amie, nous estimons qu'il ne serait pas judicieux qu'il les passe chez cette dernière. A ce propos, les éventuels congés se devraient d'être fractionnés, de sorte que l'intéressé puisse sortir de manière progressive, sur de courtes durées dans un premier temps. Par la suite, s'ils se passent bien, des congés plus conséquents pourraient avoir lieu. A noter que l'octroi d'éventuels congés devrait se faire pour autant que Mickaël DOUGOUD présente un comportement correct au sein de Pramont et que des progrès sur le plan psychothérapeutiques, notamment par la reconnaissance de ses fragilités, soient présents.

10. ***Qu'en est-il de l'adhésion de Mickaël DOUGOUD à la mesure ? Quelles sont vos propositions d'interventions, au regard de ses capacités et de sa réinsertion à venir ?***

Mickaël DOUGOUD semble adhérer à la mesure, toutefois, une tendance stratégique ne peut être ignorée. En effet, l'intéressé paraît très conscient qu'en cas de faux pas de sa part, la mesure pourrait s'arrêter. A l'heure actuelle, il serait important que Mickaël DOUGOUD puisse mener à bien une formation, mais surtout, qu'il prouve sa motivation à la réaliser. La poursuite du suivi thérapeutique, que ce soit au niveau de son fonctionnement, de ses fantasmes sexuels ou de la gestion de son alimentation, est primordiale. La participation à des groupes pour développer l'empathie ainsi que pour gérer l'impulsivité serait également intéressante à proposer dans le cas

de Mickaël DOUGOUD, de même qu'un groupe qui serait réservé à la prise en charge des délinquants sexuels.

11. Votre analyse engendre-t-elle des observations complémentaires ?

Nous n'avons pas de remarques ni d'observations complémentaires à formuler, excepté le fait que nous demeurons pleinement à disposition de l'Autorité pour tout autre renseignement susceptible de l'intéresser.

***

**

Lausanne, le 14 juin 2016

Virginie Rosset

Psychologue-criminologue